

# PROFIL DE CERTIFICATION

## AGRICULTEUR·TRICE

Enseignement secondaire technique de qualification ordinaire et spécialisé de forme 4 de plein exercice ou en alternance (« Article 49 ») en 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année

Approuvé par le Gouvernement en date du 22/11/2023



# Introduction

Le profil de certification est le document de référence destiné à l'enseignement en FWB. Il définit le lien entre une option de base groupée ou une formation à un métier et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement<sup>1</sup>.

Le Profil de Certification (PC) contient :

- une introduction avec un glossaire
- les références du profil de certification
- le parcours d'apprentissage
- les activités clés
- le lien entre les UAA, les compétences professionnelles et les activités clés
- les Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) qui listent les aptitudes, les savoirs et l'autonomie avec :
  - le profil d'évaluation pour chaque UAA
  - le profil d'équipement qui informe les opérateurs d'enseignement sur les outils et matériaux nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle
- un glossaire spécifique au métier
- un récapitulatif du profil d'équipement
- le cadre francophone de certification
- le(s) SCE

---

<sup>1</sup> Comme défini à l'article 1.3.1-1, 47°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

# Glossaire

<b>Attestation de validation</b>	Document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.
<b>Cadre Francophone des Certifications (CFC)</b>	Instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).
<b>Compétence</b>	Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.
<b>Savoirs</b>	Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
<b>Aptitudes</b>	Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
<b>Compétence professionnelle</b>	Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.
<b>Grappe métier</b>	Rassemblent des métiers qui sont liés par un même type de production, de services ou par une mobilité professionnelle. Une Grappe-métiers a pour objectif de situer le métier dans une vision plus large de secteur d'activités ; les Profils Métiers sont regroupés en Grappes de métiers.
<b>Parcours d'apprentissage</b>	Proposition d'un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) et d'une estimation temporelle pour chaque unité ; les points ECVET y sont attribués.
<b>Points ECVET</b>	Tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.
<b>Profil de certification (PC)</b>	Document de référence pour l'enseignement en FWB définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

<b>Profil de formation (PF)</b>	Document élaboré par le SFMQ qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement, il est élaboré par des représentants des opérateurs : de l'enseignement ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, publics de la formation professionnelle, de l'alternance, de l'insertion socioprofessionnelle et du Consortium de validation des compétences.
<b>Profil métier (PM)</b>	Document élaboré par le SFMQ qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences, il est élaboré par des représentants des Services publics de l'emploi (Forem, Actiris), des représentants des Organisations patronales et des représentants des Organisations syndicales.
<b>Profil d'équipement</b>	Profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.
<b>Profil d'évaluation</b>	Profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.
	<b>Critères</b>
	<b>Indicateurs</b>
<b>Supplément au Certificat Europass (SCE)</b>	<p>Document octroyé suite à une formation technique ou professionnelle, ou à l'obtention d'un titre de compétences du consortium de validation des compétences.</p> <p>Il permet de rendre plus compréhensible le niveau de formation et/ou de qualification entre pays membres de l'Union Européenne.</p> <p>Il contient : le titre obtenu, le niveau de la qualification (en rapport avec le Cadre Francophone des Certifications en abrégé CFC), les acquis d'apprentissage, le système d'enseignement ou d'opérateur de formation concerné.</p>
<b>Semaine projet</b>	Semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. Ces semaines comprises entre 3 et 5 semaines sont issues du découpage en 25 à 27 semaines du parcours d'apprentissage.

# TABLE DES MATIERES

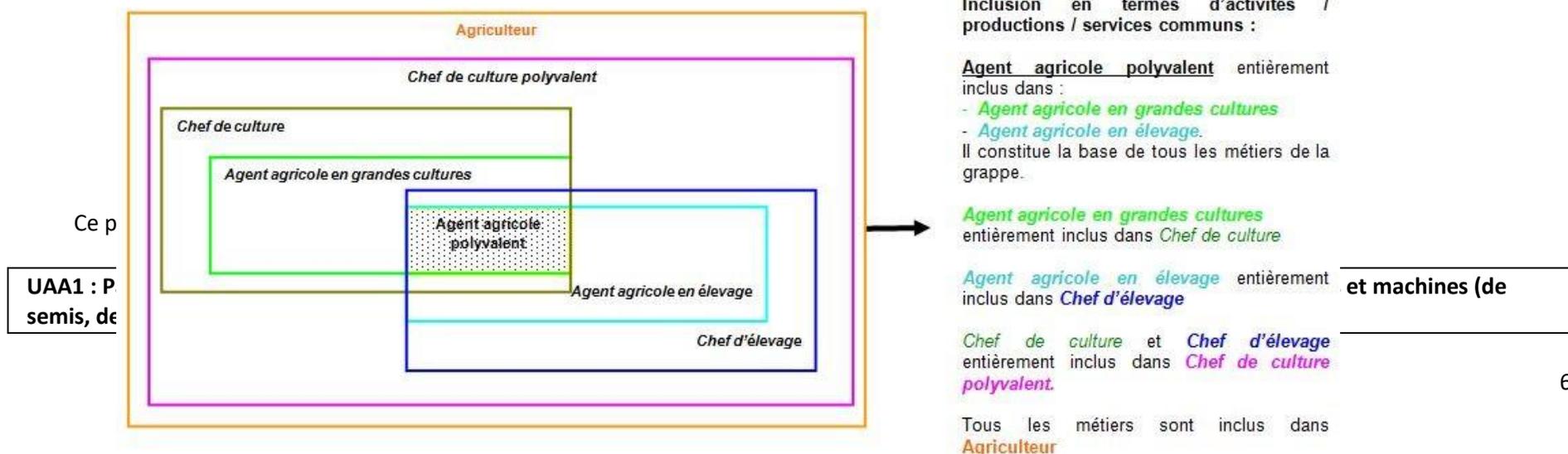
Introduction .....	2
Références du profil de certification .....	8
Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET .....	9
Activités clefs (AC).....	11
Articulation entre CP / AC / UAA.....	12
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA).....	18
<b>UAA1</b> Participer à la mise en place d'une culture – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (de semis, de plantation, d'amendement). .....	18
<b>UAA2</b> Participer à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, a son entretien et sa fertilisation – au suivi journalier, a la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection) .....	30
<b>UAA3</b> Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales – participer au suivi journalier, a la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (récolte, stockage, conservation) – participer à l'entretien des bâtiments agricoles .....	41
<b>UAA4</b> Participer à la prise en charge quotidienne des animaux de l'exploitation – participer au suivi journalier, a la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines .....	52
<b>UAA5</b> Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage - participer au suivi journalier et à la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage .....	64
<b>UAA6</b> Participer à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi .....	75
<b>UAA7</b> Choisir un système de production végétale .....	87
<b>UAA8</b> Conduire des productions végétales .....	98
<b>UAA9</b> Choisir un système de production animale .....	112
<b>UAA10</b> Conduire des productions animales .....	122
<b>UAA11</b> Intégrer l'exploitation agricole dans les filières végétales et animales.....	135
<b>UAA12</b> Evaluer un projet d'exploitation agricole .....	146
Profil d'équipement .....	162
Cadre francophone des certifications .....	166

## Ce profil de certification concerne la formation de l'Agriculteur·trice

L'agriculteur·trice accomplit toutes les formalités et procédures nécessaires à la création/reprise d'entreprise. Il/Elle pilote l'entreprise par : la détermination et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, la conduite d'un système de production de l'entreprise c.-à-d. : le choix de productions végétales\*, de modes de production, d'assolement, de planification des opérations culturales ; le choix de productions animales\*, de type d'élevages (espèces, races), de planification des opérations d'élevage ; le suivi technique et administratif du système de production sélectionné ; la définition des marchés sur lesquels il exerce son activité, la gestion des ressources humaines, financières, commerciales et techniques de l'entreprise, la direction et l'encadrement du personnel, en vue d'atteindre les objectifs fixés, le développement de l'image de l'entreprise et la recherche d'informations sur les possibilités de développement de son entreprise (diversifications, innovations technico-agronomiques / organisationnelles / sociales ...). Il/Elle assure aussi la réalisation de toutes les opérations liées à la culture des plantes agricoles (semier / planter, entretenir les cultures, amender / fertiliser, surveiller l'état sanitaire des cultures, récolter / stocker / conserver les productions agricoles) et assure la réalisation de toutes les opérations liées à l'élevage des animaux (surveiller, apporter les soins journaliers, assurer les soins et traitements, intervenir sur l'animal / un lot d'animaux, collecter / stocker des produits d'élevage, réaliser les opérations liées à la reproduction). Enfin, il/elle effectue la maintenance et l'entretien des outils, des machines et du foncier dans le respect des législations spécifiques à l'agriculture.

(\*) : - productions végétales : céréales, oléagineux, protéagineux, fourragères (graminées, légumineuses...), betteraves sucrières et fourragères, maïs grain et fourrager, pommes de terre, chikorées, maraîchage industriel / cultures plein champ, intercultures, MAEC  
 - productions animales liées aux élevages : bovin, porcin, ovin, caprin, équin, cunicole, avicole.

L'agriculteur·trice fait partie de la grappe métier culture et élevage du SFMQ et se schématise de la manière suivante :



<b>UAA2 : Participer à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, à son entretien et sa fertilisation – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection)</b>
<b>UAA3 : Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (récolte, stockage, conservation) – participer à l'entretien des bâtiments agricoles</b>
<b>UAA 4: Participer à la prise en charge quotidienne des animaux de l'exploitation – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines.</b>
<b>UAA5: Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage - participer au suivi journalier et la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage.</b>
<b>UAA6: Participer à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi.</b>
<b>UAA7: Choisir un système de production végétale.</b>
<b>UAA8: Conduire des productions végétales.</b>
<b>UAA9: Choisir un système de production animale.</b>
<b>UAA10 : Conduire des productions animales.</b>
<b>UAA11 : Intégrer l'exploitation agricole dans les filières végétales et animales.</b>
<b>UAA12 : Evaluer un projet d'exploitation agricole.</b>

QUI FERONT CHACUNE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION LORS D'UNE ÉPREUVE DE QUALIFICATION.

Une **attestation de validation** pour chaque UAA sera octroyée lorsque l'épreuve est validée par le jury de qualification.  
Le **certificat de qualification** sera octroyé lorsque toutes les épreuves auront été validées et que le **stage en entreprise**<sup>2</sup> aura été réalisé.

<sup>2</sup> Pour les élèves de l'enseignement de plein exercice – Pour l'enseignement en alternance voir les dispositions prévues dans le Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

# Références du profil de certification

## Intitulé de l'option de base groupée concernée

AGRICULTEUR·TRICE

## Code de l'option

1119

## Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option de base groupée

3 années dans l'enseignement secondaire technique de qualification ordinaire et spécialisé de forme 4, de plein exercice ou en alternance (« Art.49 »)

## Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option de base groupée

Profil de formation de l' « Agriculteur·trice » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 20 mars 2019

## Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée<sup>3</sup>

Minimum : 8 semaines - Maximum : 19 semaines<sup>4</sup>



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

## Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le ou les profils de formation concernés

CQ « Agriculteur·trice »

## Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC)

Niveau 5 du CFC

---

<sup>3</sup> En 4e année la durée maximale des stages de type 2 est de 4 semaines.

<sup>4</sup> Dans le respect des dispositions de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4

# Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET.

	Ordre de déroulement des UAA	Intitulé	Nbre de semaines	Evaluation	ECVET <sup>5</sup>
4 <sup>e</sup> année	UAA 1	Participer à la mise en place d'une culture – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (de semis, de plantation, d'amendement).	9	OUI	30
	UAA 2	Participer à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, à son entretien et sa fertilisation – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection)	5	-	-
	UAA 4	Participer à la prise en charge quotidienne des animaux de l'exploitation – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines	8	OUI	30
	UAA 5	Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage - participer au suivi journalier et à la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage	5	-	-
5 <sup>e</sup> année	UAA 2	Participer à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, à son entretien et sa fertilisation – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection)	7	OUI	35
	UAA 5	Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage - participer au suivi journalier et à la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage	5	OUI	5
	UAA 3	Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (récolte, stockage, conservation) – participer à l'entretien des bâtiments agricoles	4	-	-
	UAA 6	Participer à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi	5	-	-
	UAA 7	Choisir un système de production végétale	3	OUI	5
	UAA 9	Choisir un système de production animale	3	OUI	5

<sup>5</sup> « ECVET est une méthode permettant de décrire les qualifications en termes d'unités de résultats d'apprentissage (connaissances, aptitudes et compétences) transférables et cumulables auxquelles sont rattachés des points de crédit ». <https://eurspace.eu/fr/accueil/>

	Ordre de déroulement des UAA	Intitulé	Nbre de semaines	Evaluation	ECVET
6 <sup>e</sup> année	UAA 3	Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (récolte, stockage, conservation) – participer à l'entretien des bâtiments agricoles	4	OUI	20
	UAA 8	Conduire des productions végétales	6	OUI	16
	UAA 6	Participer à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi	4	OUI	7
	UAA10	Conduire des productions animales	6	OUI	15
	UAA11	Intégrer l'exploitation agricole dans les filières végétales et animales	4	OUI	7
	UAA12	Evaluer un projet d'exploitation agricole	3	OUI	5

+ Des semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. La liberté de chaque établissement est totale quant à l'utilisation des « semaines-projets » pourvu qu'un lien réel soit établi avec la formation.

**Remarques éventuelles :**

180 points ECVET sont à distribuer sur les 3 années, les UUA non validées ne reçoivent pas de point ECVET.

## Activités clés (AC)

- AC1 : CONDUIRE UN SYSTEME DE PRODUCTION VEGETALE
- AC2 : CULTIVER DES PLANTES AGRICOLES
- AC3 : CONDUIRE UN SYSTEME DE PRODUCTION ANIMALE
- AC4 : ELEVER DES ANIMAUX
- AC5 : EFFECTUER LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES OUTILS, DES MACHINES
- AC6 : ANALYSER SON PROJET D'ENTREPRISE
- AC7 : DETERMINER LA STRATEGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE
- AC8 : ANALYSER LA VIABILITE DE L'ENTREPRISE
- AC9 : METTRE EN ROUTE SON ENTREPRISE
- AC10 : GERER LA COMMUNICATION ET LA STRATEGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE
- AC11 : ASSURER LA GESTION COMPTABLE, FINANCIERE ET FISCALE
- AC12 : ASSURER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

# Articulation entre CP<sub>6</sub> / AC<sub>7</sub> / UAA<sub>8</sub>

## INTITULÉS DES UAA

**UAA1 : PARTICIPER À LA MISE EN PLACE D'UNE CULTURE – AU SUIVI JOURNALIER, À LA MAINTENANCE ET AUX RÉPARATIONS ÉLÉMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (DE SEMIS, DE PLANTATION, D'AMENDEMENT).....**

**UAA2 : PARTICIPER À LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT SANITAIRE D'UNE CULTURE, À SON ENTRETIEN ET SA FERTILISATION – AU SUIVI JOURNALIER, À LA MAINTENANCE ET AUX RÉPARATIONS ÉLÉMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (D'ENTRETIEN DU SOL, DE FERTILISATION, DE PROPHYLAXIE, DE PROTECTION)**

**UAA3 : PARTICIPER À LA RÉCOLTE, AU STOCKAGE ET À LA CONSERVATION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES – PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER, A LA MAINTENANCE ET AUX RÉPARATIONS ÉLÉMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (RÉCOLTE, STOCKAGE, CONSERVATION) – PARTICIPER À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS AGRICOLES**

**UAA 4: PARTICIPER À LA PRISE EN CHARGE QUOTIDIENNE DES ANIMAUX DE L'EXPLOITATION – PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER, À LA MAINTENANCE ET AUX RÉPARATIONS ÉLÉMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES**

**UAA5: PARTICIPER À LA COLLECTE ET AU STOCKAGE DES PRODUITS D'ÉLEVAGE - PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER ET À LA MAINTENANCE DES OUTILS ET MATÉRIELS ADAPTES AUX PRODUITS D'ÉLEVAGE**

**UAA6: PARTICIPER À L'ENCADREMENT DES ANIMAUX EN PHASE DE REPRODUCTION, LORS DE LA MISE BAS ET DU SUIVI**

**UAA7: CHOISIR UN SYSTÈME DE PRODUCTION VÉGÉTALE**

**UAA8: CONDUIRE DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

**UAA9: CHOISIR UN SYSTÈME DE PRODUCTION ANIMALE**

**UAA10 : CONDUIRE DES PRODUCTIONS ANIMALES**

**UAA11 : INTÉGRER L'EXPLOITATION AGRICOLE DANS LES FILIÈRES VÉGÉTALES ET ANIMALES**

**UAA12 : EVALUER UN PROJET D'EXPLOITATION AGRICOLE**

---

<sup>6</sup> CP = Compétences professionnelles

<sup>7</sup> AC = Activités clés

<sup>8</sup> UAA = Unité d'Acquit Apprentissage

**AC1 : CONDUIRE UN SYSTEME DE PRODUCTION VEGETALE**

<b>CP</b>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>1.1. S'informer de différents modes de production végétale</b>							x					
<b>1.2. Déterminer la nature de l'assolement</b>							x					
<b>1.3. Planifier les opérations culturales à réaliser</b>								x				
<b>1.4. Assurer le suivi technique d'un système de production végétale</b>								x				
<b>1.5. Assurer le suivi administratif d'un système de production végétale</b>								x				
<b>1.6. S'informer des possibilités de développement de l'exploitation</b>							x					

**AC2 : CULTIVER DES PLANTES AGRICOLES**

<b>CP</b>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>2.1. Entretien du sol / des cultures</b>		x						x				
<b>2.2. Semer et planter</b>	x											
<b>2.3. Amender et fertiliser</b>	x	x										
<b>2.4. Surveiller l'état sanitaire des cultures</b>		x										
<b>2.5. Récolter, stocker, conserver les productions agricoles</b>			x									

**AC3 : CONDUIRE UN SYSTEME DE PRODUCTION ANIMALE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
3.1. S'informer de différents modes de production animale									x			
3.2. Déterminer la nature des élevages									x			
3.3. Planifier les opérations d'élevage à réaliser										x		
3.4. Assurer le suivi technique d'un système de production animale										x		
3.5. Assurer le suivi administratif d'un système de production animale										x		
3.6. S'informer des possibilités de développement de l'exploitation									x			

**AC4 : ELEVER DES ANIMAUX**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
4.1. Surveiller des animaux				x								
4.2. Apporter les soins journaliers aux animaux				x								
4.3. Intervenir sur un animal, un lot d'animaux				x								
4.4. Assurer les soins et traitements des animaux				x								
4.5. Collecter, stocker des produits d'élevage					x							
4.6. Réaliser les opérations liées à la reproduction des animaux d'exploitation				x								

**AC5 : EFFECTUER LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES OUTILS, DES MACHINES**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
5.1. Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel	x	x	x	x	x	x						
5.2. Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines	x	x	x	x	x	x						
5.3. Entretenir des bâtiments et équipements agricoles			x					x		x		
5.4. Entretenir le territoire et les voiries							x					

**AC6 : ANALYSER SON PROJET D'ENTREPRISE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
6.1. Evaluer sa capacité personnelle d'entreprendre												x
6.2. Evaluer les possibilités de création / de reprise d'une exploitation agricole												x

**AC7 : DETERMINER LA STRATEGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
7.1. Estimer le marché et l'environnement commercial											x	
7.2. Définir une stratégie commerciale											x	

**AC8 : ANALYSER LA VIABILITE DE L'ENTREPRISE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
8.1. Collecter les informations utiles à l'élaboration d'un plan financier												x
8.2. Caractériser les sources de financement												x
8.3. Approuver un plan financier												x

**AC9 : METTRE EN ROUTE SON ENTREPRISE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>9.1. Identifier les démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité</b>												x
<b>9.2. Souscrire les contrats d'assurance</b>												x

**AC10 : GERER LA COMMUNICATION ET LA STRATEGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>10.1. Appliquer sa politique commerciale</b>											x	
<b>10.2. Appliquer sa politique de communication externe</b>											x	
<b>10.3. Valider les contrats fournisseurs et clients dans le processus achat-vente</b>											x	

**C11 : ASSURER LA GESTION COMPTABLE, FINANCIERE ET FISCALE**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>11.1. Gérer les documents administratifs et commerciaux (mode manuel et mode informatique)</b>												x
<b>11.2. Interpréter avec un service comptable une comptabilité de gestion</b>												x
<b>11.3. Participer à la déclaration T.V.A. réalisée par un service fiscal</b>												x
<b>11.4. Participer à une déclaration d'impôts réalisée par un service-fiscal</b>												x

**C12 : ASSURER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>12.1. Recruter des prestataires de services</b>											x	
<b>12.2. Organiser et évaluer le travail des prestataires de services</b>											x	

**EXIGENCES TRANSVERSALES**

CP	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7	UAA8	UAA9	UAA10	UAA11	UAA12
<b>13.1. Respecter les règles liées à la sécurité</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>13.2. Respecter les règles liées à l'hygiène</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>13.3. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>13.4. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>13.5. Gérer son temps de travail</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

## Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

<b>UAA1</b>	<b>PARTICIPER A LA MISE EN PLACE D'UNE CULTURE – AU SUIVI JOURNALIER, A LA MAINTENANCE ET AUX REPARATIONS ELEMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (DE SEMIS, DE PLANTATION, D'AMENDEMENT)</b>
-------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>1.1 Participer aux travaux de semis et de plantation</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>1.1.1 Préparer (alimenter ...) et ajuster les machines</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions de mathématiques appliquées au métier</li> <li>• Les outils et machines de préparation du sol, de semis / plantation : types, mode d'utilisation, réglage, chargement / remplissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel approprié à la préparation du sol, aux semis / plantations</li> <li>❖ Régler les machines</li> <li>❖ Charger / Remplir les machines</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils de préparation du sol, de semis / plantation.</li> </ul>	<i>Participer aux travaux de semis et de plantation en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
<b>1.1.2 Préparer les parcelles avant semis ou plantation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux de préparation du sol avant semis / plantation : types : dénomination, objectif, processus, outils et machines...</li> <li>• Les conditions pédologiques : texture et structure du sol</li> <li>• Les conditions météorologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser les travaux de préparation des sols en fonction de la culture à implanter</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines de préparation du sol de manière adéquate</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils de préparation du sol</li> <li>❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques</li> </ul>	

<b>1.1.3 Réaliser le semis et/ou la plantation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions de mathématiques appliquées au métier</li> <li>• Les conditions météorologiques</li> <li>• Les modes de semis : types, dénomination, identification, processus, schémas de semis, outils et machines ...</li> <li>• Les modes de plantation : types, dénomination, identification, processus, schémas de plantations, outils et machines ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de semis / plantations</li> <li>❖ Utiliser les machines et outils de semis / plantation de manière adéquate</li> <li>❖ Tenir compte des conditions climatiques</li> <li>❖ Adapter le réglage</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils de semis / plantation</li> </ul>	

<b>1.2 Participer aux travaux d'amendement</b>
--

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.2.1 Appliquer les techniques d'amendements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques d'amendement : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> <li>• Les produits d'amendement : types</li> <li>• Les notions de mathématiques appliquées au métier</li> <li>• Les notions de dosage des amendements</li> <li>• Les outils et machines d'amendement : types, mode d'utilisation, réglage, chargement / remplissage</li> <li>• Les conditions pédologiques : texture et structure du sol</li> <li>• Les conditions météorologiques</li> <li>• Les stades repères des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les outils d'amendement appropriés</li> <li>❖ Régler les outils et machines</li> <li>❖ Doser les amendements</li> <li>❖ Réaliser les travaux mécaniques d'amendement des sols</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines d'amendement de manière adéquate</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils d'amendement</li> <li>❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques et du stade d'évolution des cultures</li> </ul>	<p><i>Participer aux travaux d'amendement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

### **1.3 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.3.1 Nettoyer et ranger les outils et machines, repérer un dysfonctionnement / une anomalie, réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines ; types, description, mode de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>• Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 1.4 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.4.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>• Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier, procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples des machines, des outils</li> <li>❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des machines et outils</li> <li>❖ Démonter et remonter des organes accessibles, des joints, des capteurs ... sans outillage particulier</li> </ul>	<i>Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 1.5 Participer aux réparations élémentaires des outils et machines

<b>de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>1.5.1 Repérer un dysfonctionnement / une anomalie et réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies.</li> <li>• Les modes d'interventions / réparations élémentaires : types, procédures matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Réaliser les réparations élémentaires</li> </ul>	<p><i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines de préparation du sol, de semis, de plantation, d'amendement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

<b>1.6 Respecter les règles liées à la sécurité</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>1.6.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective (pictogrammes ...)</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...)</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à la sécurité en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

	❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits	
<b>1.6.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	❖ Réagir adéquatement en cas d'accident	
<b>1.6.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail (échafaudage) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	

<b>1.7 Respecter les règles liées à l'hygiène</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>1.7.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT) la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
--	---	---

## 1.8 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.8.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 1.9 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.9.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 1.10 Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>1.10.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### Glossaire UAA 1:

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...

- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA1 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Recueillir les consignes et informations utiles
- Réaliser les travaux de mise en place de la culture
- Réaliser les travaux d'amendement
- Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel utilisés
- Réaliser la maintenance et les réparations élémentaires des outils et machines utilisés
- Transmettre les informations utiles

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Situation simulée (analyse de cas) pour les réactions adéquates aux dysfonctionnements

#### - **Complexité :**

- Surface permettant de réaliser au moins une fourrière
- Minimum deux réparations élémentaires de machines ou outils

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- les semences, les amendements, l'équipement (cf. COPROFOR-05) et l'outillage
- les consignes du supérieur hiérarchique
- les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

<b>CRITERES INCONTOURNABLES</b>	<b>INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES</b>	<b>Réussite de l'IG<sup>9</sup> Oui/Non</b>
<b>Critère 1 : Rigueur de la démarche</b>	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2 Les consignes sont respectées	
	1.3. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliqués	
	1.4. Le matériel, les outils, les semences, les amendements et les produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2 : Conformité des résultats</b>	2.1 Le sol est préparé (profondeur et finesse de la terre)	
	2.2. Les semis et/ou plantation sont effectués (densité, profondeur)	
	2.3. Les amendements sont réalisés (quantité, uniformité)	
	2.4. Les réactions face aux dysfonctionnements éventuels de machines et outils sont adéquates	
	2.5. Les machines/outils/matériel sont remis en état (maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau, nettoyage, rangement)	
	2.6. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	
<b>Critère 4 : Adéquation de la communication</b>	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques utiles sont transmises au responsable	

<sup>9</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA2</b>	<b>PARTICIPER A LA SURVEILLANCE DE L'ETAT SANITAIRE D'UNE CULTURE, A SON ENTRETIEN ET SA FERTILISATION – AU SUIVI JOURNALIER, A LA MAINTENANCE ET AUX REPARATIONS ELEMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (D'ENTRETIEN DU SOL, DE FERTILISATION, DE PROPHYLAXIE, DE PROTECTION)</b>
-------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	Voir tableau pages 13 à 17
<b>Activité clé</b>	Voir tableau pages 13 à 17

<b>2.1 Participer aux travaux d'entretien du sol</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.1.1 Assurer les opérations de nettoyage selon la procédure prévue</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux d'entretien du sol : types, dénomination, objectif, processus ...</li> <li>• Les outils et machines d'entretien du sol : types, mode d'utilisation, réglage, chargement / remplissage</li> <li>• Les conditions pédologiques : texture et structure du sol</li> <li>• Les conditions météorologiques</li> <li>• Les stades repères des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les outils et machines d'entretien du sol appropriés</li> <li>❖ Régler les outils et machines d'entretien du sol</li> <li>❖ Réaliser les travaux d'entretien du sol appropriés</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines d'entretien du sol de manière adéquate</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils d'entretien du sol</li> <li>❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques et du stade d'évolution des cultures</li> </ul>	<p style="color: blue;"><i>Participer aux travaux d'entretien du sol en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

<b>2.2 Participer aux travaux de fertilisation</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.2.1 Appliquer les techniques de fertilisation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques de fertilisation : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> <li>• Les produits de fertilisation : types</li> <li>• Les notions de mathématiques appliquées au métier</li> <li>• Les notions de dosage des fertilisants</li> <li>• Les outils et machines de fertilisation : types, mode d'utilisation, réglage, chargement / remplissage</li> <li>• Les conditions pédologiques : texture et structure du sol</li> <li>• Les conditions météorologiques</li> <li>• Les stades repères des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les outils de fertilisation appropriés</li> <li>❖ Régler les outils et machines</li> <li>❖ Doser les fertilisants</li> <li>❖ Réaliser les travaux mécaniques de fertilisation des sols</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines de fertilisation de manière adéquate</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils de fertilisation</li> <li>❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques et du stade d'évolution des cultures</li> </ul>	<i>Participer aux travaux de fertilisation en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

<b>2.3 Participer à la surveillance de l'état sanitaire des cultures</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.3.1 Observer l'état sanitaire</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cultures : types, dénomination, description, identification, anomalies et critères d'observation de l'état sanitaire (couleur, forme, densité ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les caractéristiques de cultures saines.</li> <li>❖ Appliquer les critères d'observation des cultures.</li> <li>❖ Repérer des anomalies éventuelles</li> </ul>	<i>Participer à la surveillance de l'état sanitaire des cultures en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.3.2 Assurer les règles de prophylaxie appropriées</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les méthodes de prophylaxie : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les méthodes de prophylaxie appropriées dans les cultures</li> </ul>	

<b>2.3.3 Appliquer la (les) méthode(s) de protection</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les méthodes de protection : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer la (les) méthode(s) de protection sélectionnée(s)</li> </ul>	

<b>2.4 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.4.1 Nettoyer et ranger les outils et machines, repérer un dysfonctionnement / une anomalie, réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

<b>2.5 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.5.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples</li> </ul>	<i>Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'entretien du sol, de fertilisation, de</i>

niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier, procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)	des machines, des outils ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des machines et outils ❖ Démontet et remonter des organes accessibles, des joints, des capteurs ... sans outillage particulier	<i>prophylaxie, de protection en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
---	--	---

## 2.6 Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.6.1 Repérer un dysfonctionnement / une anomalie et réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies.</li> <li>Les modes d'interventions / réparations élémentaires : types, procédures matériel</li> </ul>	❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie ❖ Appliquer les modes d'interventions ❖ Réaliser les réparations élémentaires	<i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 2.7 Respecter les règles liées à la sécurité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.7.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>Les règles de sécurité :</li> </ul>	❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages	<i>Respecter les règles liées à la sécurité en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul>	<p>(pictogrammes ...) ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>2.7.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>2.7.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
--	--	--

## 2.8 Respecter les règles liées à l'hygiène

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.8.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 2.9 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.9.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 2.10 Respecter les règles liées à l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.10.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>• L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'environnement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 2.11 Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>2.11.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### Glossaire UUA 2:

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)

- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA2 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Recueillir les consignes et informations utiles
- Réaliser les travaux d'entretien du sol d'une culture
- Réaliser les travaux de fertilisation d'une culture
- Réaliser les travaux de surveillance de l'état sanitaire d'une culture
- Réaliser les traitements adéquats
- Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel utilisés
- Réaliser la maintenance et les réparations élémentaires des outils et machines utilisés

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Situation simulée (analyse de cas) pour les réactions adéquates face aux dysfonctionnements

#### - **Complexité :**

- Minimum deux réparations élémentaires de machines ou outils

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- les fertilisants, les produits, l'équipement (cf. COPROFOR-05) et l'outillage
- les consignes du supérieur hiérarchique
- les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>10</sup> Oui/Non
<b>Critère 1</b> : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2 Les consignes sont respectées	
	1.3. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliqués	
	1.4. Le matériel, les outils, les fertilisants et les produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2</b> : Conformité des résultats	2.1 Le sol est entretenu (profondeur et finesse de la terre)	
	2.2. La fertilisation est réalisée (quantité, uniformité)	
	2.3. Les méthodes de prophylaxie et de protection sont appliquées	
	2.4. Les réactions face aux dysfonctionnements éventuels de machines et outils sont adéquates	
	2.5. Les machines/outils/matériel sont remis en état (maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau, nettoyage, rangement)	
	2.6. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3</b> : Respect des règles professionnelles	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	
<b>Critère 4</b> : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques utiles sont transmises au responsable	

<sup>10</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA3</b>	<b>PARTICIPER A LA RECOLTE, AU STOCKAGE ET A LA CONSERVATION DES PRODUCTIONS VEGETALES – PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER, A LA MAINTENANCE ET AUX REPARATIONS ELEMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES (RECOLTE, STOCKAGE, CONSERVATION) – PARTICIPER A L’ENTRETIEN DES BATIMENTS AGRICOLES</b>
-------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>3.1 Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>3.1.1 Appliquer les techniques de récolte et de stockage / Utiliser les outils et machines de récolte et de stockage</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques de récolte / stockage : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> <li>• Les outils et machines de récolte / stockage : types, mode d'utilisation, réglage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les outils et machines de récolte et stockage appropriés</li> <li>❖ Régler les outils et machines de récolte et de stockage</li> <li>❖ Réaliser les travaux mécaniques de récolte</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines de récolte de manière adéquate</li> <li>❖ Réaliser les travaux de stockage</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines de stockage de manière adéquate</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des machines et outils de récolte et de stockage</li> </ul>	<p><i>Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

<b>3.1.2 Assurer la conservation des productions agricoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les techniques de conservation spécifiques au type de culture : types, dénomination, objectif, processus, outils et machines ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les outils et machines de conservation appropriés</li> <li>❖ Réaliser les travaux de conservation spécifiques au type de culture</li> <li>❖ Utiliser les outils et machines de conservation de manière adéquate</li> </ul>	

<b>3.2 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel de récolte, de stockage, de conservation</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.2.1 Nettoyer et ranger les outils et machines / Repérer un dysfonctionnement / une anomalie / Réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel de récolte, de stockage, de conservation en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### 3.3 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines de récolte, de stockage, de conservation

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.3.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>• Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier, procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples des machines, des outils</li> <li>❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des machines et outils</li> <li>❖ Démontet et remonter des organes accessibles, des joints, des capteurs ... sans outillage particulier</li> </ul>	<p><i>Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines de récolte, de stockage, de conservation en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

### 3.4 Participer aux réparations élémentaires des outils et machines de récolte, de stockage, de conservation

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.4.1 Repérer un dysfonctionnement / une anomalie et réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies.</li> <li>• Les modes d'interventions / réparations élémentaires : types, procédures matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Réaliser les réparations élémentaires</li> </ul>	<p><i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines de récolte, de stockage, de conservation</i></p>

		<i>en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
--	--	--

### 3.5 Participer à l'entretien des bâtiments et équipements d'exploitation agricole

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.5.1 Réaliser des travaux élémentaires d'entretien et réparation des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux d'entretien et de réparation élémentaires : types, procédures, techniques, matériels</li> <li>• L'entretien sanitaire et la désinfection des bâtiments : calendrier, procédures, techniques, matériels, produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques d'entretien élémentaires des bâtiments et équipements de l'exploitation (cultures)</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réparation élémentaires</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage et désinfection des bâtiments et équipements dans le respect des règles</li> </ul>	<i>C24 Participer à l'entretien des bâtiments et équipements d'exploitation agricole en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### 3.6 Respecter les règles liées à la sécurité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.6.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul>	de l'utilisation, du stockage ... des produits	
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>3.6.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	<i>Réagir adéquatement en cas d'accident en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
<b>3.6.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> </ul> </li> </ul>	<i>Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

<p>changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
<b>3.7 Respecter les règles liées à l'hygiène</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>3.7.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à l'hygiène en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>
<b>3.8 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>3.8.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

### 3.9 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.9.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'environnement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
Savoirs	Aptitudes	Compétences

### 3.10 Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>3.10.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation du travail</li> <li>Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### Glossaire UAA3:

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation

- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA3 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Recueillir les consignes et informations utiles
- Réaliser les travaux de récolte des productions végétales
- Réaliser les travaux de stockage et de conservation des productions végétales
- Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel utilisés
- Réaliser la maintenance et les réparations élémentaires des outils et machines utilisés
- Réaliser les travaux d'entretien des bâtiments agricoles
- Transmettre les informations utiles

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Situation simulée (analyse de cas) pour les réactions adéquates face aux dysfonctionnements

#### - **Complexité :**

- Minimum deux réparations élémentaires de machines ou outils

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- les produits, l'équipement (cf. COPROFOR-05) et l'outillage
- les consignes du supérieur hiérarchique
- les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

<b>CRITERES INCONTOURNABLES</b>	<b>INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES</b>	<b>Réussite de l'IG<sup>11</sup> Oui/Non</b>
<b>Critère 1 : Rigueur de la démarche</b>	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2. Les consignes sont respectées	
	1.3. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliqués	
	1.4. Le matériel, les outils et les produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2 : Conformité des résultats</b>	2.1. Les productions sont récoltées	
	2.2. Les productions sont stockées	
	2.3. Les productions sont conservées	
	2.4. Les réactions face aux dysfonctionnements éventuels de machines et outils sont adéquates	
	2.5. Les machines/outils/matériel sont remis en état (maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau, nettoyage, rangement)	
	2.6. L'entretien des bâtiments est réalisé	
	2.7. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	
<b>Critère 4 : Adéquation de la communication</b>	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques utiles sont transmises au responsable	

<sup>11</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 4</b>	<b>PARTICIPER A LA PRISE EN CHARGE QUOTIDIENNE DES ANIMAUX DE L'EXPLOITATION – PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER, A LA MAINTENANCE ET AUX REPARATIONS ELEMENTAIRES DES OUTILS ET MACHINES</b>
--------------	--

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	Voir tableau pages 13 à 17
<b>Activité clé</b>	Voir tableau pages 13 à 17

<b>4.1 Participer à la surveillance des animaux</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.1.1 Repérer les éventuelles conditions anormales d'ambiance ou d'environnement des animaux / Repérer un animal ayant un comportement ou un développement physiologique anormal</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élevages : types, description, caractéristiques, normes zootechniques et fonctionnelles pour le logement des animaux, indices/symptômes de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales</li> <li>• Les animaux des différents types d'élevage : morphologie, stades physiologiques de développement, caractéristiques de comportement, maladies et parasites communs (dénomination, symptômes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux de différents types d'élevages</li> <li>❖ Déceler la présence d'un comportement anormal</li> <li>❖ Déceler la présence d'un état physiologique anormal</li> <li>❖ Déceler la présence d'une maladie ou d'un parasite externe commun</li> </ul>	<i>Participer à la surveillance des animaux en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

## 4.2 Participer aux soins journaliers des animaux

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.2.1 Conserver, préparer, distribuer les aliments</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alimentation des animaux d'élevages de différents types : mode d'alimentation, types d'aliments (dénomination, identification, besoins nutritifs principaux selon la race / le stade de développement / l'âge / la phase de production ...)</li> <li>• La conservation, la préparation, distribution des aliments : techniques, matériels, procédures</li> <li>• Les notions de mathématiques appliquées au métier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel</li> <li>❖ Utiliser le matériel</li> <li>❖ Réaliser les travaux de conservation des aliments</li> <li>❖ Préparer les rations</li> <li>❖ Distribuer les rations</li> </ul>	<p><i>Participer aux soins journaliers des animaux en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.2.2 Assurer le bien-être des animaux (hygiène des animaux, aménagement d'un environnement adapté ...)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bien-être des animaux de différents types d'élevage : caractéristiques (hygiène, environnement adapté ...), techniques, matériel.</li> <li>• L'identification du matériel approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel sélectionné de manière adéquate</li> <li>❖ Utiliser le matériel sélectionné de manière adéquate</li> <li>❖ Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux</li> </ul>	

## 4.3 Participer aux soins et traitements des animaux

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.3.1 Appliquer les plans d'action préventive et de prophylaxie</b>		
<p>Pour chaque type d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales maladies : dénomination, description, système affecté, causes essentielles</li> <li>• Les principaux parasites externes et internes : dénomination, actions sur la croissance des animaux</li> <li>• Les traitements préventifs et prophylactiques :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pratiquer les traitements et interventions simples sur les animaux, dans le respect des consignes d'un conseiller et des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>❖ Manipuler les matériels d'intervention conformément aux notices d'utilisation et de ses consignes</li> </ul>	<p><i>Participer aux soins et traitements des animaux en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

caractéristiques, objectifs, éléments législatifs (dépistage, prévention, prophylaxie), matériels, produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser les produits dans le respect des consignes d'utilisation</li> <li>❖ Assurer le suivi des plans d'action préventive et de prophylaxie</li> <li>❖ Contrôler les résultats des interventions</li> </ul>	
<b>4.3.2 Assurer les traitements simples (blessures, étranglement ...)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins et traitements simples en situation d'urgence : types, observations préalables (prise de température ...), techniques / matériels / produits d'interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pratiquer les interventions simples sur les animaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>❖ Manipuler les matériels d'intervention conformément aux notices d'utilisation</li> <li>❖ Utiliser les produits dans le respect des consignes d'utilisation</li> <li>❖ Contrôler les résultats des interventions</li> </ul>	
<b>4.3.3 Aider le vétérinaire, si nécessaire, lors de traitements ou soins spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les traitements et soins spécifiques effectués par le vétérinaire : types, objectifs,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les consignes formulées par le vétérinaire</li> </ul>	

<b>4.4 Intervenir sur un animal, un lot d'animaux</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.4.1 Appliquer les techniques de manutention et de contention d'un animal, d'un lot d'animaux / Adopter un comportement d'assurance vis-à-vis des animaux / Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au type d'élevage</b>		
Pour chaque type d'élevage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pratiques zootechniques liées à la conduite d'un animal, d'un troupeau (aborder, saisir, contenir, déplacer) : techniques de manutention d'un animal / d'un lot d'animaux, techniques de contention d'un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pratiquer les techniques de manutention et de contention d'un animal / un lot d'animaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>❖ Adopter des comportements appropriés vis-à-vis des animaux (assurance, stabilité émotionnelle,...)</li> </ul>	<i>Intervenir sur un animal, un lot d'animaux en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

animal / d'un lot d'animaux, règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, comportements adaptés à un animal / un lot d'animaux		
--	--	--

### **4.5 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage (soins journaliers, soins et traitements, interventions)**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.5.1 Nettoyer et ranger les outils et machines, repérer un dysfonctionnement / une anomalie, réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>• Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage (soins journaliers, soins et traitements, interventions en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires)</i>

### **4.6 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage (soins journaliers, soins et traitements, interventions)**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.6.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>• Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples des machines, des outils</li> <li>❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des</li> </ul>	<i>Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage (soins journaliers, soins et traitements, interventions)</i>

accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier, procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)	machines et outils ❖ Démontet et remonter des organes accessibles, des joints, des capteurs ... sans outillage particulier	<i>en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
---	---	---

### **4.7 Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (soins journaliers, soins et traitements, interventions)**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.7.1 Repérer un dysfonctionnement / une anomalie et réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies.</li> <li>Les modes d'interventions / réparations élémentaires : types, procédures matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Réaliser les réparations élémentaires</li> </ul>	<i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (soins journalier, soins et traitements, interventions) en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### **4.8 Respecter les règles liées à la sécurité**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.8.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>Les règles de sécurité :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> </ul>	<i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (soins journalier, soins et traitements, interventions)</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<p><i>en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>4.8.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>4.8.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> </ul> </li> </ul>	

<p>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
---	--	--

## 4.9 Respecter les règles liées à l'hygiène

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.9.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<p><i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (soins journalier, soins et traitements, interventions) en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

## 4.10 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.10.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles à l'ergonomie et la</i></p>

de base adaptés aux travaux à réaliser	et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	<i>manutention en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>
--	---	--

### 4.11 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.11.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

### 4.12 Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>4.12.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation du travail</li> <li>Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i>

#### Glossaire spécifique UAA 4

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...

- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA4 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Recueillir les consignes et informations utiles
- Surveiller, nourrir et assurer le bien-être des animaux
- Appliquer les soins et traitements simples aux animaux (soins préventifs, prophylactiques et en situation d'urgence)
- Traiter un ou plusieurs animaux dans le respect des consignes du vétérinaire (soins spécifiques)
- Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel utilisés
- Réaliser la maintenance et les réparations élémentaires des outils et machines utilisés
- Transmettre les informations utiles

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (*intra ou extra muros*) pour l'ensemble des tâches à l'exception des soins et traitements simples (analyse de cas)

#### - **Complexité :**

- Tâches réalisées sur un lot d'animaux
- Minimum deux réparations élémentaires de machines ou outils

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- Les produits, l'équipement (cfr. COPROFOR -05) et l'outillage
- Les consignes du supérieur hiérarchique
- Les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE D REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>12</sup> Oui/Non
<b>Critère 1</b> : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2. Les consignes sont respectées	
	1.3. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliqués	
	1.4. Le matériel, les outils et produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2</b> : Conformité des résultats	2.1. La surveillance des animaux est assurée	
	2.2. Les animaux sont nourris	
	2.3. Le bien-être des animaux est assuré	
	2.4. Les soins et traitements simples proposés sont appropriés	
	2.5. Les soins et traitements spécifiques sont appliqués sur un ou plusieurs animaux	
	2.6. Les réactions face aux dysfonctionnements éventuels de machines et outils sont adéquates	
	2.7. Les machines/outils/matériel sont remis en état (maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau, nettoyage, rangement)	
	2.8. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3</b> : Respect des règles professionnelles	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées lors de la manipulation des animaux	
	3.3. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	
<b>Critère 4</b> : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques utiles sont transmises au responsable	

<sup>12</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 5</b>	<b>PARTICIPER A LA COLLECTE ET AU STOCKAGE DES PRODUITS D'ELEVAGE - PARTICIPER AU SUIVI JOURNALIER ET A LA MAINTENANCE DES OUTILS ET MATERIELS ADAPTES AUX PRODUITS D'ELEVAGE</b>
--------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>5.1 Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>5.1.1 Traire les animaux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La traite des animaux : méthodes, techniques, matériel et équipement</li> <li>• Les éléments d'observation et de surveillance des animaux durant la traite : conditions d'ambiance et d'environnement, caractéristiques de comportement, états physiologiques, maladies et parasites communs</li> <li>• Les soins et traitements simples en situation d'urgence durant la traite : types, techniques / matériels / produits d'interventions</li> <li>• Les traitements et soins spécifiques liés à la traite et effectués par le vétérinaire : types, objectifs</li> <li>• Les pratiques de manutention et contention, les comportements adaptés à la traite des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel de traite approprié</li> <li>❖ Appliquer les opérations de traite des animaux</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les équipements de manière adéquate dans le respect des règles d'hygiène</li> <li>❖ Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux</li> <li>❖ Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux</li> <li>❖ Déceler la présence de comportements, d'états physiologiques, de maladie ou de parasites externes communs des animaux</li> <li>❖ Pratiquer des interventions simples (blessures ...) sur les animaux</li> <li>❖ Appliquer les consignes formulées par le vétérinaire</li> <li>❖ Appliquer les techniques de manutention et de contention adaptées lors de la traite des animaux</li> </ul>	<p><i>Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage, participer au suivi journalier et à la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

	❖ Adopter des comportements adaptés vis-à-vis des animaux.	
<b>5.1.2 Collecter et stocker les produits d'élevage</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte des œufs : méthodes, techniques, matériels</li> <li>• Les éléments d'observation et de surveillance des animaux d'élevage avicole durant la collecte des œufs : conditions d'ambiance et d'environnement, caractéristiques de comportement, états physiologiques, maladies et parasites communs</li> <li>• Les soins et traitements simples en situation d'urgence durant la collecte des œufs : types, techniques / matériels / produits d'interventions</li> <li>• Les pratiques de manutention et contention, les comportements adaptés à la collecte des œufs au sein d'élevage avicole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel approprié</li> <li>❖ Appliquer la technique de collecte des œufs.</li> <li>❖ Trier / calibrer les œufs</li> <li>❖ Utiliser le matériel sélectionné de manière adéquate</li> <li>❖ Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux d'élevage avicole</li> <li>❖ Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux d'élevage avicole</li> <li>❖ Déceler la présence de comportements, d'états physiologiques, de maladie ou de parasites externes communs des animaux d'élevage avicole</li> <li>❖ Pratiquer des interventions simples (blessures ...) sur des animaux d'élevage avicole</li> <li>❖ Appliquer les techniques de manutention et de contention adaptées lors de la collecte des œufs au sein d'élevage avicole</li> <li>❖ Adopter des comportements adaptés vis-à-vis des animaux d'élevage avicole lors de la collecte des œufs.</li> </ul>	
<b>5.1.3 Assurer la conservation des produits d'élevage (lait, œufs ...)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des produits d'élevage (lait, œufs, ...) : procédures, techniques, matériels, règles et normes en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel approprié</li> <li>❖ Conserver les produits d'élevage (lait, œufs,...en vue de garantir leur qualité</li> <li>❖ Prélever les échantillons pour un contrôle de qualité</li> <li>❖ Utiliser le matériel de manière adéquate</li> </ul>	
<b>5.1.4 Nettoyer et désinfecter le matériel de collecte, de conservation des produits d'élevage (matériel de traite, laiterie, ...)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nettoyage et la désinfection du matériel de collecte, de conservation des produits d'élevage (matériel de traite, laiterie ...) : procédures, techniques, matériels, produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage et désinfection du matériel de collecte et de conservation des produits d'élevage</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> </ul>	

<b>5.2 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage (collecte et stockage des produits d'élevage)</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>5.2.1 Nettoyer et ranger les outils et machines, repérer un dysfonctionnement / une anomalie, réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>• Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<p><i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et matériel d'élevage en autonomie d'exécution lors d'applications complexes dans des situations similaires</i></p>

<b>5.3 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage (collecte et stockage des produits d'élevage)</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>5.3.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>• Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples des machines, des outils</li> <li>❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des machines et outils</li> <li>❖ Démonter et remonter des organes accessibles, des joints,</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i></p>

procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)	des capteurs ... sans outillage particulier	
---	---	--

<b>5.4 Respecter les règles liées à la sécurité</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>5.4.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
<b>5.4.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>5.4.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	
<b>5.5 Respecter les règles liées à l'hygiène</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>5.5.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène lors d'applications</i>

au travail (anciennement RGPT), la législation	d'hygiène	<i>complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
--	-----------	--

## 5.6 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>5.6.1 Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles à l'ergonomie et la manutention d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 5.7 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>5.7.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 5.8 Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
---------	-----------	-------------

### 5.8.1 Gérer son temps de travail

- L'organisation du travail
- Les délais impartis

- ❖ Organiser le travail
- ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis

#### Glossaire UAA5

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...

- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA5 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Collecter et stocker le lait
- Traiter une ou plusieurs vaches dans le respect des consignes du vétérinaire
- Réaliser le suivi journalier du matériel de traite
- Réaliser la maintenance du matériel de traite
- Transmettre les informations utiles

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (*intra ou extra muros*) pour la collecte et le stockage du lait, pour la surveillance, les soins journaliers et le traitement des vaches
- Situation réelle ou simulée (analyse de cas) pour les réactions adéquates face aux dysfonctionnements

#### - **Complexité :**

- Type d'animaux : vaches
- Tâches réalisées sur un lot de vaches
- Observation constante des vaches

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- Les produits, l'équipement (cfr. COPROFOR -05) et l'outillage
- Les consignes du supérieur hiérarchique
- Les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>13</sup> Oui/Non
<b>Critère 1</b> : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2. Les consignes sont respectées	
	1.3. L'observation des vaches est assurée	
	1.4. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliqués	
	1.5. Le matériel, les outils et produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2</b> : Conformité des résultats	2.1. Les réactions face aux situations anormales repérées sur les vaches sont adéquates	
	2.2. La collecte du lait est réalisée	
	2.3. Le stockage du lait est réalisé	
	2.4. Les soins et traitements simples sont appliqués	
	2.5. Les soins et traitements spécifiques proposés sont appropriés	
	2.6. Les réactions face aux dysfonctionnements éventuels de machines et outils sont adéquates	
	2.7. Les machines/outils/matériel sont remis en état (maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau, nettoyage, rangement)	
	2.8. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3</b> : Respect des règles professionnelles	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées lors de la manipulation des animaux	
	3.3. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	

<sup>13</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>Critère 4</b> : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques utiles sont transmises au responsable	

<b>UAA 6</b>	<b>PARTICIPER A L'ENCADREMENT DES ANIMAUX EN PHASE DE REPRODUCTION, LORS DE LA MISE BAS ET DU SUIVI</b>
--------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau 13 à 17</b>

<b>6.1 Participer aux opérations liées à la reproduction des animaux d'exploitation</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>6.1.1 Réaliser les opérations liées à la reproduction des animaux d'exploitation</b>		
<p>Pour chaque type d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La reproduction du troupeau : principaux mécanismes de la reproduction, techniques de reproduction, différentes phases du cycle de reproduction, calendrier de reproduction, caractéristiques de l'état de gestation</li> <li>• Les éléments d'observation et de surveillance des animaux durant la phase de reproduction : conditions d'ambiance et d'environnement, caractéristiques de comportement, états physiologiques, maladies et parasites communs</li> <li>• L'alimentation des animaux durant la phase de reproduction : mode d'alimentation, types d'aliments (dénomination, identification, besoins nutritifs principaux), techniques / matériels / procédures de conservation, préparation et distribution des aliments</li> <li>• Les soins et traitements simples en situation d'urgence durant la phase de reproduction : types,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Participer aux opérations liées à la reproduction et à son suivi</li> <li>❖ Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux</li> <li>❖ Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux</li> <li>❖ Déceler la présence de comportements, d'états physiologiques, de maladie ou de parasites externes communs des animaux</li> <li>❖ Pratiquer des interventions simples (blessures ...) sur les animaux</li> <li>❖ Appliquer les consignes formulées par le vétérinaire</li> <li>❖ Appliquer les techniques de manutention et de contention adaptées aux différentes étapes de la phase de reproduction</li> <li>❖ Adopter des comportements adaptés vis-à-vis des animaux durant la phase de reproduction</li> </ul>	<p><i>C50 Participer aux opérations liées à la reproduction des animaux d'exploitation lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i></p>

<p>techniques / matériels / produits d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les traitements et soins spécifiques liés à la phase de reproduction et effectués par le vétérinaire : types, objectifs,...</li> <li>• Les pratiques de manutention et contention, les comportements adaptés à la phase de reproduction</li> </ul>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>6.1.2 Participer à la mise-bas</b>		
<p>Pour chaque type d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise-bas : processus, nature, type d'aide au vétérinaire</li> <li>• Les éléments d'observation et de surveillance des animaux durant la phase de mise bas : conditions d'ambiance et d'environnement, caractéristiques de comportement, états physiologiques, maladies et parasites communs</li> <li>• Les soins et traitements simples en situation d'urgence durant la phase de mise bas : types, techniques / matériels / produits d'interventions</li> <li>• Les traitements et soins spécifiques liés à la phase de mise bas et effectués par le vétérinaire : types, objectifs, limites de participation,...</li> <li>• Les pratiques de manutention et contention, les comportements adaptés à la phase de mise bas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aider à la mise-bas avec ou sans le vétérinaire</li> <li>❖ Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux</li> <li>❖ Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux</li> <li>❖ Déceler la présence de comportements, d'états physiologiques, de maladie ou de parasites externes communs des animaux</li> <li>❖ Pratiquer des interventions simples (blessures ...) sur les animaux</li> <li>❖ Appliquer les consignes formulées par le vétérinaire</li> <li>❖ Appliquer les techniques de manutention et de contention adaptées aux différentes étapes de la mise-bas</li> <li>❖ Adopter des comportements adaptés vis-à-vis des animaux durant la phase de la mise bas</li> </ul>	

### 6.1.3 Dispenser les premiers soins à la mère et au nouveau-né dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de bien-être

Pour chaque type d'élevage :

- Les premiers soins à la mère et au(x) jeune(s) : types, techniques, règles d'hygiène et de sécurité spécifiques
- Les éléments d'observation et de surveillance des animaux durant la phase de suivi (mère et nouveau-nés) : conditions d'ambiance et d'environnement, caractéristiques de comportement, états physiologiques, maladies et parasites communs
- L'alimentation des animaux durant le suivi (mères et nouveau-nés) : mode d'alimentation, types d'aliments (dénomination, identification, besoins nutritifs principaux), techniques / matériels / procédures de conservation, préparation et distribution des aliments
- Les soins et traitements simples en situation d'urgence durant la phase de suivi (mères et nouveau-nés) : types, techniques / matériels / produits d'interventions
- Les traitements et soins spécifiques liés à la phase de suivi (mères et nouveau-nés) et effectués par le vétérinaire : types, objectifs,
- Les pratiques de manutention et contention, les comportements adaptés à la phase de suivi (mères et nouveau-nés)

- ❖ Appliquer les premiers soins à dispenser à la mère et au nouveau-né :
  - Déceler la présence de conditions d'ambiance ou d'environnement anormales des animaux
  - Réaliser les travaux liés au bien-être des animaux
  - Déceler la présence de comportements, d'états physiologiques, de maladie ou de parasites externes communs des animaux
  - Pratiquer des interventions simples (blessures ...) sur les animaux
  - Appliquer les consignes formulées par le vétérinaire
  - Appliquer les techniques de manutention et de contention adaptées aux différentes étapes du suivi des animaux
  - Adopter des comportements adaptés vis-à-vis des animaux durant la phase de suivi (mère et nouveau-nés)

## 6.2 Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage (encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de mise bas et du suivi)

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>6.2.1 Nettoyer et ranger les outils et machines, repérer un dysfonctionnement / une anomalie, réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies, modes d'interventions simples</li> <li>• Nettoyage et rangement des outils et machines : techniques, matériels, produits de nettoyage, procédure de rangement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel et les produits appropriés</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage des machines et outils</li> <li>❖ Utiliser le matériel et les produits de manière adéquate</li> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Ranger les machines et outils</li> </ul>	<p><i>Réaliser le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage (encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de mise bas et du suivi lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i></p>

## 6.3 Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage (encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de mise bas et du suivi)

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>6.3.1 Effectuer les contrôles et réglages simples</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et machines : types, description, principes de fonctionnement</li> <li>• Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau : types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, montage et démontage d'organes accessibles sans outillage spécifique ...), calendrier,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques de contrôle des organes simples des machines</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réglage des organes simples des machines, des outils</li> <li>❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification des machines et outils</li> </ul>	<p><i>Réaliser la maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage (collecte et stockage des produits d'élevage) lors d'applications complexes</i></p>

procédures, techniques, matériels, consignes du constructeur)	❖ Démontet et remonte des organes accessibles, des joints, des capteurs ... sans outillage particulier	<i>dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
---	--	--

### **6.4 Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de mise bas et du suivi)**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>6.4.1 Repérer un dysfonctionnement / une anomalie et réagir adéquatement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils et machines : types, description, modes de fonctionnement, principaux dysfonctionnements / anomalies.</li> <li>Les modes d'interventions / réparations élémentaires : types, procédures matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repérer un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>❖ Appliquer les modes d'interventions</li> <li>❖ Réaliser les réparations élémentaires</li> </ul>	<i>Participer aux réparations élémentaires des outils et machines d'élevage (encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de mise bas et du suivi) lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### **6.5 Respecter les règles liées à la sécurité**

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>6.5.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>Les règles de sécurité : personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<p>notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	
<p><b>6.5.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<p><b>6.5.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles),</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	

droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)		
---	--	--

6.6 Respecter les règles liées à l'hygiène		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
6.5.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

6.7 Respecter les règles à l'ergonomie et la manutention		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
6.7.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>6.8 Respecter les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>6.8.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>• L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicense P1 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicense P1)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
<b>6.9 Gérer son temps de travail</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>6.9.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## Glossaire UAA 6

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...

- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA6 :

### Éléments critiques de contexte :

#### - **Tâches :**

- Participer aux opérations liées à la reproduction
- Participer à la mise bas
- Réaliser le suivi journalier des outils et du matériel utilisés
- Transmettre les informations utiles

#### - **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (*intra ou extra muros*) pour les opérations liées à la reproduction et à la mise-bas
- Situation réelle ou simulée (analyse de cas) pour les réactions adéquates face aux situations anormales

#### - **Complexité :**

- Tâches réalisées sur un lot d'animaux à l'exclusion de la mise bas
- Observation constante des animaux

#### - **Autonomie :**

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes

#### - **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

#### - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant

- Les produits, l'équipement (cfr. COPROFOR -05) et l'outillage
- Les consignes du supérieur hiérarchique/du vétérinaire
- Les informations utiles à la bonne réalisation des tâches

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

<b>CRITERES INCONTOURNABLES</b>	<b>INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES</b>	<b>Réussite de l'IG<sup>14</sup> Oui/Non</b>
<b>Critère 1</b> : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont collectées	
	1.2. Les consignes sont respectées	
	1.3. Les techniques / modes opératoires adaptés sont appliquées	
	1.4. Le matériel, les outils et les produits adaptés sont préparés	
<b>Critère 2</b> : Conformité des résultats	2.1. La participation à l'encadrement des animaux en phase de reproduction est effectuée	
	2.2. Les réactions face aux situations anormales repérées sur les animaux sont adéquates	
	2.3. Le suivi journalier et le nettoyage des outils et matériel utilisés sont effectués	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
<b>Critère 3</b> : Respect des règles professionnelles	3.1. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard et à l'égard d'autrui	
	3.2. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées lors de la manipulation des animaux	
	3.3. Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, des outils et des produits	
<b>Critère 4</b> : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. La terminologie professionnelle est utilisée	
	4.3. Toutes les informations et remarques sont transmises au responsable	

<sup>14</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 7</b>	<b>Choisir un système de production végétale</b>
--------------	--

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>7.1 S'informer de différents modes de production végétale</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>7.1.1 Identifier la nature et les spécificités des modes de production végétale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature (définition) et les spécificités (matériel, besoin en main d'œuvre, conséquences sur la santé et l'environnement, influences sur la rentabilité,...) des modes de production végétale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ conventionnelle</li> <li>○ bio</li> <li>○ écologiquement intensive (raisonnée / intégrée)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les principales spécificités d'un mode de production végétale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ conventionnelle</li> <li>○ bio</li> <li>○ écologiquement intensive (raisonnée / intégrée)</li> </ul> </li> </ul>	<i>S'informer de différents modes de production végétale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>
<b>7.1.2 Etablir le lien entre les techniques agricoles de base et les différents modes de production végétale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques agricoles de base (travail du sol, entretien de la culture, protection sanitaire, ...)</li> <li>• Les particularités de mise en œuvre des techniques agricoles de base (types de travaux du sol, types d'entretien des cultures, types de protection,...) dans les modes de production végétale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Distinguer les particularités de mise en œuvre des techniques agricoles de base en production végétale               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ conventionnelle</li> <li>○ bio</li> <li>○ écologiquement intensive (raisonnée / intégrée)</li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ conventionnelle</li> <li>○ bio</li> <li>○ écologiquement intensive (raisonnée / intégrée)</li> </ul>		
---	--	--

<b>7.2 Déterminer la nature de l'assolement</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.2.1 Identifier les conditions pédoclimatiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La texture et la structure du sol (définition, types,...)</li> <li>• Le décodage d'une carte pédologique, d'un profil pédologique</li> <li>• Les techniques d'échantillonnage d'un sol</li> <li>• Les paramètres climatiques (température, pluviométrie)</li> <li>• Les statistiques climatiques locales</li> <li>• Les sources d'information pédologiques et climatiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Apprécier, à l'aspect et/ou au toucher, la texture et structure d'un sol</li> <li>❖ Rechercher et décoder une carte pédologique, un profil pédologique</li> <li>❖ Prélever un échantillon de sol pour analyse</li> <li>❖ Décoder les résultats d'analyse de sol</li> <li>❖ Rechercher et décoder les statistiques climatiques locales</li> </ul>	<i>Déterminer la nature de l'assolement en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret en autonomie de décision</i>
<b>7.2.2 Sélectionner les espèces et variétés de plantes à cultiver</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions de classe, de famille, de genre, d'espèce, de variété, de cultivar</li> <li>• Les critères de sélection des espèces et variétés de plantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les conditions pédoclimatiques</li> <li>○ es performances (production, qualité, ...)</li> <li>○ les conditions spécifiques de l'exploitation (besoin alimentaire et litière pour les productions animales, infrastructures, main d'œuvre, ...)</li> <li>○ les effets sur l'amélioration des propriétés du sol</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher et décoder les critères de sélection des plantes à cultiver</li> <li>❖ Sélectionner / justifier un choix de plantes à cultiver</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les exigences de rotation</li> <li>○ les possibilités de commercialisation</li> </ul> <p>la marge brute potentielle le prix de revient potentiel les contraintes législatives spécifiques (PAC, PGDA, ...)</p>		
<b>7.2.3 Déterminer les rotations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La rotation des cultures</li> <li>• Les critères de choix d'une rotation (effet sanitaire, structure du sol, fertilisation,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Proposer des possibilités de rotation et justifier le choix effectué</li> </ul>	
<b>7.2.4 Déterminer la répartition des productions sur la S.A.U.</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition de la SAU</li> <li>• L'assolement (définition, types, influences sur les cultures,...)</li> <li>• Les critères de répartition des productions sur la SAU (effet sanitaire, structure du sol, fertilisation rendements moyens des cultures sélectionnées pour l'assolement,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher et décoder les critères de répartition des productions sur une SAU donnée</li> <li>❖ Proposer un assolement pour une SAU donnée et justifier le choix effectué</li> </ul>	

<b>7.3. S'informer des possibilités de développement de l'exploitation</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.3.1 Identifier la nature et les spécificités des différents types de développements possibles d'une exploitation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversification d'une exploitation (définition, types, critères de choix,...)</li> <li>• Les sources documentaires concernant les possibilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher dans les sources documentaires différentes possibilités de diversification d'une exploitation</li> <li>❖ Lister / justifier un choix de diversification envisageable</li> </ul>	<i>S'informer des possibilités de développement de l'exploitation en autonomie</i>

de diversification (littérature spécialisée, sites web, référencement à des spécialistes)	pour une exploitation	<i>de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret en autonomie de décision</i>
---	-----------------------	--

## 7. 4. Entretien du territoire et les voiries

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7. 4.1 Réaliser les travaux élémentaires d'entretien du territoire et des voiries</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales obligations d'un agriculteur en matière d'entretien du territoire et des voiries</li> <li>• Les travaux élémentaires d'entretien du territoire et des voiries : types, procédures, techniques, matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les différents travaux élémentaires pour l'entretien du territoire</li> <li>❖ Identifier les différents travaux élémentaires pour l'entretien des voiries</li> <li>❖ Appliquer les techniques d'entretien élémentaires du territoire et des voiries</li> </ul>	<i>Entretien du territoire et des voiries lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

## 7.5 Respecter les règles liées à la sécurité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.5.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<p>à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</p>	<p>(pictogrammes ...) ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	
<b>7.5.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>7.5.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : - principes généraux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> </ul> </li> </ul>	

<p>(prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
--	---	--

7.6. Respecter les règles liées à l'hygiène		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.6.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à l'hygiène lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i></p>
<b>7.7. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.7.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention lors d'applications complexes</i></p>

		<i>dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
--	--	--

## 7. 8. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7.8.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>• L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 7. 9. Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>7. 9.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### Glossaire UAA7:

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)

- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA7 :

### **Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**

#### **Tâches :**

Pour une situation donnée, et afin d'assurer au mieux la durabilité de l'exploitation choisir :

- un mode de production
- un assolement
- des rotations pour l'assolement sélectionné

#### **Et justifier ses choix**

#### **Mise en situation :**

Situation fictive ou réelle sur base d'un dossier complet

#### **Complexité :**

Le type d'exploitation : mixte (bovins/cultures dont minimum une culture fourragère)

#### **Autonomie :**

Autonomie de décision des tâches dans le respect :

- du dossier fourni
- des législations en vigueur en matière de production végétale

#### **Temps de réalisation :**

A fixer par l'O.E.F.

#### **Conditions de réalisation:**

Un dossier comprenant, pour la situation donnée :

- Le type d'exploitation
- Les données techniques de l'exploitation (SAU, cheptel, ...)
- La zone géographique
- Les conditions pédoclimatiques
- Les données technico-économiques

- Les contraintes législatives

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>15</sup> Oui/Non
<b>Critère 1 :</b> Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2 Les consignes sont respectées	
<b>Critère 2 :</b> Conformité des résultats	2.1. La terminologie professionnelle est utilisée	
	2.2. La justification du choix de mode de production est suffisante et pertinente	
	2.3 La justification du choix de l'assolement est suffisante et pertinente	
	2.4. La justification du choix des rotations est suffisante et pertinente	

<sup>15</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 8</b>	<b>Conduire des productions végétales</b>
--------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>8.1 Planifier les opérations culturales à réaliser</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>8.1.1. Déterminer la nature des opérations à réaliser en fonction des choix de cultures et cela pour chaque parcelle donnée</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les opérations culturales des cultures sélectionnées (préparation du sol, semis, entretien, fertilisation, protection sanitaire, récolte, stockage, conservation,...)</li> <li>• Les exigences culturales des cultures sélectionnées (conditions pédoclimatiques, entretien, protection, récolte, stockage, conservation,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour un choix de parcelles donné, établir / lister :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les opérations culturales adaptées aux cultures sélectionnées</li> <li>- les exigences culturales adaptées aux cultures sélectionnées</li> </ul> </li> </ul>	<p style="color: blue; font-style: italic;">Planifier les opérations culturales à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret en autonomie de décision</p>
<b>8.1.2 Déterminer la nature et les quantités d'intrants / productions agricoles de l'exploitation nécessaires à chaque parcelle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources d'information relatives aux intrants / productions agricoles de l'exploitation (site internet, publications, ...)</li> <li>• Les critères de choix des intrants / productions agricoles de l'exploitation (engrais, amendements, produits phytosanitaires, semences, plants ...)</li> <li>• La quantification des intrants / productions agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher et décoder les informations relatives aux intrants / productions agricoles de l'exploitation</li> <li>❖ Choisir les intrants / productions agricoles de l'exploitation adaptés à chaque parcelle</li> <li>❖ Quantifier les intrants / productions agricoles de l'exploitation adaptés à chaque parcelle</li> <li>❖ Etablir, sur base des marges brutes et prix de revient,</li> </ul>	

<p>de l'exploitation (calcul de surface d'une parcelle, de volume, de poids, règle de trois, bilan de fertilisation,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de calcul d'une marge brute et d'un prix de revient</li> </ul>	<p>l'influence du choix et des quantités des intrants / productions agricoles de l'exploitation sur les récoltes</p>	
<p><b>8.1.3 Sélectionner le type d'infrastructures, de bâtiments, d'équipements, machines, outils nécessaires à chaque opération</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères de choix des infrastructures, des bâtiments, équipements, machines, outils nécessaires à chaque opération de culture : types, description, utilité, modes d'utilisation (conduite/emploi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Proposer et justifier un choix / une sélection de type d'infrastructure, de bâtiments d'équipements, machines, outils nécessaires à chaque opération de culture</li> <li>❖ - Décoder le mode d'utilisation lié aux équipements, machines, outils sélectionnés</li> </ul>	
<p><b>8.1.4 Organiser le stockage du matériel, des intrants/productions agricoles de l'exploitation</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lieux de stockage du matériel et des intrants/productions agricoles de l'exploitation (types, descriptions, ordonnance,...)</li> <li>• Les exigences spécifiques de stockage du matériel et des intrant/productions agricoles de l'exploitation (humidité, température, surface utile, volume utile,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer, selon les exigences spécifiques, des lieux de stockage indispensables : <ul style="list-style-type: none"> <li>. au matériel</li> <li>. aux intrants/productions agricoles de l'exploitation</li> </ul> </li> <li>❖ Ordonnancer les surfaces/volumes de stockages destinés au matériel et aux intrants/productions agricoles de l'exploitation</li> </ul>	
<p><b>8.1.5 Etablir le calendrier des travaux</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calendrier cultural (types, utilités, modes de présentation,...)</li> <li>• Les informations indispensables à l'élaboration d'un calendrier des travaux de culture (choix des opérations culturales à mettre en place, chronologie des opérations, influences des conditions pédoclimatiques,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Planifier dans un calendrier les opérations culturales des cultures sélectionnées</li> </ul>	

<b>8.2 Assurer le suivi technique d'un système de production végétale</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.2.1 Identifier les principaux stades repères d'une culture</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caractéristiques morphologiques d'identification des principaux stades repères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les principaux stades repères d'une / des cultures sélectionnées</li> </ul>	<i>Assurer le suivi technique d'un système de production végétale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie décision</i>
<b>8.2.2 Identifier les éventuels problèmes de développement des cultures</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les causes et les symptômes d'un mauvais développement des cultures dans les groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ carence alimentaire</li> <li>○ conditions climatiques</li> <li>○ défauts de structure du sol</li> <li>○ sanitaire : maladies, ravageurs, bactéries, virus,...</li> <li>○ phytotoxicité</li> <li>○ présence d'adventices</li> </ul> </li> <li>• Les procédures d'identification d'un mauvais développement des cultures types (clés d'identification, sites web, littérature spécialisée, référencement à des spécialistes ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour chaque culture sélectionnée, identifier au moins 5 causes (issues de minimum 3 groupes différents) fréquentes de mauvais développement</li> <li>❖ Identifier au moins 20 adventices pour les cultures sélectionnées</li> <li>❖ Utiliser une procédure d'identification d'un mauvais développement des cultures type : <ul style="list-style-type: none"> <li>- par clefs d'identification</li> <li>- par recherche sur site web</li> <li>- par littérature spécialisée</li> <li>- en se référant à des spécialistes</li> </ul> </li> </ul>	
<b>8.2.3 Adapter ses choix en fonction des situations culturelles rencontrées</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assolement (définition, types, ...)</li> <li>• La rotation des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Adapter l'assolement et/ou la rotation si nécessaire</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• La planification des opérations culturelles à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ajuster le calendrier cultural si nécessaire</li> </ul>	
--	--	--

### 8.3 Assurer le suivi administratif d'un système de production végétale

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>8.3.1 Identifier les documents administratifs obligatoires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources documentaires utiles (littérature spécialisée, sites web, personnes ressources,...)</li> <li>• Les documents administratifs obligatoires dont la fiche de culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher les documents administratifs dont la fiche de culture dans différentes sources documentaires</li> <li>❖ Sélectionner les documents administratifs obligatoires</li> </ul>	<i>Assure le suivi administratif d'un système de production végétale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie décision</i>
<b>8.3.2 Compléter les documents administratifs obligatoires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des documents administratifs obligatoires dont la fiche de culture</li> <li>• Les informations utiles à la rédaction</li> <li>• Les logiciels informatiques adaptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sélectionner les informations utiles à la rédaction des documents administratifs obligatoires dont la fiche de culture</li> <li>❖ Transcrire toutes les informations utiles (par écrit, à l'aide d'outil informatique)</li> <li>❖ Transmettre les documents aux autorités compétentes</li> </ul>	

### 8.4 Entretenir le sol / les cultures

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>8.4.1 Effectuer la pose et le réglage d'équipements saisonniers d'irrigation et d'arrosage</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le matériel d'irrigation saisonnier et d'arrosage (types, caractéristiques,...)</li> <li>• La pose et le réglage d'un matériel d'irrigation et d'arrosage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier le matériel saisonnier d'irrigation et d'arrosage (enrouleurs, micro irrigation,...)</li> <li>❖ Déterminer le moment et la dose d'irrigation et d'arrosage</li> <li>❖ Mettre en place un matériel d'irrigation et d'arrosage</li> <li>❖ Régler un équipement saisonnier d'irrigation et d'arrosage</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements d'un matériel d'irrigation et d'arrosage</li> </ul>	<p><i>Entretien le sol / les cultures lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie décision</i></p>
<b>8.4.2 Appliquer des techniques antiérosives</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques antiérosives (utilités, types : mise en place de bandes enherbées, buttage, plantation de haies, techniques de travaux de sol, techniques culturales simplifiées et de semis direct, les couverts associés, les engrais verts,...)</li> <li>• L'évaluation des risques d'érosion du sol (% de pente, longueur de pente, type de sol,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Evaluer le risque d'érosion des sols</li> <li>❖ Identifier les techniques antiérosives adéquates</li> <li>❖ Sélectionner, si nécessaire une ou plusieurs techniques antiérosives adéquates</li> <li>❖ Préparer le matériel adapté</li> <li>❖ Mettre en place le(s) technique(s) antiérosive(s) sélectionnée(s)</li> <li>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements des techniques antiérosives mis en place</li> </ul>	

<b>8.5 Entretien des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.5.1 Observer les conditions générales des lieux et des équipements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points d'attention à porter aux bâtiments concernant leur entretien</li> <li>• Les points d'attention à porter aux équipements concernant leur entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les différents travaux à effectuer pour l'entretien des bâtiments</li> <li>❖ Identifier les différents travaux à effectuer pour l'entretien des équipements</li> </ul>	<i>Entretien des bâtiments et équipements agricoles lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie décision</i>
<b>8.5.2 Assurer l'hygiène et le nettoyage (dont désinfection) des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques de nettoyage des bâtiments et des équipements</li> <li>• Les techniques de désinfection des bâtiments et des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer les techniques de nettoyage des bâtiments et équipements</li> <li>❖ Déterminer les techniques de désinfection des bâtiments et équipements</li> </ul>	

<b>8.6 Respecter les règles liées à la sécurité</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.6.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul> <p>Les règles de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul>	<p>du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	
<b>8.6.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>8.6.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : - principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	

l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)		
<b>8.7. Respecter les règles liées à l'hygiène</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.7.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
<b>8. 8. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8 .8.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>8. 9. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.9.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>• L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>8. 10. Gérer son temps de travail</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>8.10.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## Glossaire UAA8

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation

- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA8 :

### **Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**

#### Tâches :

- Valider la planification des opérations culturales au départ d'une fiche de culture et ce dans une optique technico-économique. En cas de non validation, proposer une alternative argumentée.
- Valider le choix et l'utilisation du matériel. En cas de non validation, proposer une alternative argumentée.
- Au départ d'échantillons ou de photos significatives, identifier le stade repère de la plante cultivée et des problèmes de développement visuellement significatif
- Les tâches impliquent la mise en œuvre des spécificités de la phytolice P2

#### Mise en situation :

- Situation fictive ou réelle sur base d'une fiche de culture

#### Complexité :

- Deux fiches de culture (une culture fourragère et une autre au choix)
- Minimum trois causes fréquentes de problèmes de développement d'une culture sélectionnée

#### Autonomie :

- Autonomie de décision des tâches dans le respect
  - du dossier fourni
  - des législations en vigueur en matière de production végétale

#### Temps de réalisation :

- A fixer par l'O.E.F.

#### Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

Le dossier comprend :

- La fiche de culture avec au minimum les éléments suivants:
  - Les opérations culturales réalisées
  - La nature et la quantité des intrants/productions agricoles d'exploitation
  - Le calendrier cultural
  - La nature, la quantité et la qualité des produits récoltés
  - Les commentaires sur l'évolution de la culture
  - Les avis des services d'avertissement
  - Le matériel utilisé

- Les échantillons et/ou photos significatives
- Les données économiques, comportant :
  - Le prix des intrants/productions agricoles d'exploitation
  - Le prix des produits récoltés
- Les outils d'identification d'un mauvais développement des cultures

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>16</sup> Oui/Non
<b>Critère 1</b> : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2. Les consignes sont respectées	
<b>Critère 2</b> : Conformité des résultats	2.1. La terminologie professionnelle est utilisée	
	2.2. La validation de la planification des opérations culturelles est correcte Une alternative est proposée en cas de non validation d'une des opérations	
	2.3. La validation du choix du matériel est correcte Une alternative est proposée en cas de non validation du choix	
	2.4. L'identification des stades et des problèmes de développement est correcte	

<sup>16</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 9</b>	<b>Choisir un système de production animale</b>
--------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau page 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau page 13 à 17</b>

<b>9. 1 S'informer de différents modes de production animale</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.1.1 Identifier la nature et les spécificités des modes de production animale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature (définition) et les principales spécificités (alimentation, infrastructures, surface agricole, ...) des modes de production animale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- conventionnelle</li> <li>- bio</li> <li>- qualité différenciée</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour chaque type d'élevage choisi, identifier les principales spécificités des modes de production animale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- conventionnelle</li> <li>- répondant à un cahier de charges bio</li> <li>- répondant à un cahier de charges spécifique (qualité différenciée)</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>S'informer de différents modes de production animale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i></p>
<b>9. 1.2 Etablir le lien entre les techniques agricoles de base et les différents modes de production animale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques agricoles de base (alimentation, infrastructures, surface agricole, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Associer les techniques agricoles de base sélectionnées à un mode de production animale</li> </ul>	

9.2. Déterminer la nature des élevages		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.2.1 Identifier les types d'élevage envisageables sur l'exploitation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les types d'élevage</li> <li>• Les paramètres influençant la sélection des types d'élevage (situation géographique, conditions pédoclimatiques, marché potentiel, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les types d'élevage envisageables en fonction des paramètres influents</li> <li>❖ Sélectionner le(s) type(s) d'élevage envisageable(s) en fonction des paramètres influents</li> </ul>	<i>Déterminer la nature des élevages en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret</i>
<b>9.2.2 Sélectionner les races à élever</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notions de race</li> <li>• Les critères de sélection des races :</li> <li>• es performances zootechniques (production, reproduction, qualité, ...)</li> <li>• Les conditions spécifiques d'élevage (infrastructures, main d'œuvre, ...)</li> <li>• Les possibilités de commercialisation</li> <li>• La marge brute potentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lister les races principales adaptées aux exigences technico-économiques</li> <li>❖ Rechercher et décoder les critères de sélection des races</li> <li>❖ Sélectionner / justifier le choix des races à élever</li> </ul>	

### 9.3 S'informer des possibilités de développement de l'exploitation

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.3.1 Identifier la nature et les spécificités des différents types de développements possibles d'une exploitation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversification d'une exploitation (définition, types, critères de choix,...)</li> <li>• Les sources documentaires concernant les possibilités de diversification (littérature spécialisée, sites web, référencement à des spécialistes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher dans les sources documentaires différentes possibilités de diversification d'une exploitation</li> <li>❖ Lister / justifier un choix de diversification envisageable pour une exploitation</li> </ul>	<i>S'informer des possibilités de développement de l'exploitation lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

### 9.4 Respecter les règles liées à la sécurité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.4.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité et la manutention lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>9.4.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>9.4.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	

## 9. 5. Respecter les règles liées à l'hygiène

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.5.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 9. 6. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.6.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 9. 7. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9.7.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement lors d'applications complexes</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
---	---	--

## 9 .8. Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>9. 8.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## Glossaire UAA 9

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...

- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA9 :

### **Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**

#### Tâches :

Pour un mode de production dans une situation donnée et afin d'assurer au mieux la durabilité de l'exploitation, choisir :

- un type d'élevage parmi 3 propositions
  - une race adaptée parmi 3 propositions
- et justifier ses choix

#### Mise en situation :

- Situation fictive ou réelle sur base d'un dossier complet

#### Complexité :

- Exploitation mixte

#### Autonomie :

- Autonomie de décision des tâches dans le respect
  - du dossier fourni
  - des législations en vigueur en matière d'élevage

#### Temps de réalisation :

- A fixer par l'O.E.F.

#### Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

Un dossier comprenant, pour la situation donnée :

- La description de l'exploitation
- La main d'œuvre potentielle
- Les possibilités de commercialisation
- Les performances zootechniques et économiques potentielles des élevages et races proposées
- La zone géographique
- Les conditions pédoclimatiques
- Les contraintes législatives dont les cahiers de charges utiles

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

<b>CRITERES INCONTOURNABLES</b>	<b>INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES</b>	<b>Réussite de l'IG<sup>17</sup> Oui/Non</b>
<b>Critère 1 : Rigueur de la démarche</b>	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2 Les consignes sont respectées	
<b>Critère 2 : Conformité des résultats</b>	2.1. La terminologie professionnelle est utilisée	
	2.2. La justification du choix du type d'élevage est suffisante et pertinente	
	2.3. La justification du choix de la race est suffisante et pertinente	

---

<sup>17</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 10</b>	<b>Conduire des productions animales</b>
---------------	--

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>10.1. Planifier les opérations d'élevage à réaliser</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10.1.1 Déterminer la nature des opérations à réaliser en fonction des choix d'élevages</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des opérations d'élevage (alimentation, surveillance, renouvellement, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier la nature des opérations adaptées au choix d'élevage</li> <li>❖ Sélectionner les opérations adaptées au choix d'élevage</li> </ul>	<p style="color: blue; font-style: italic;">Planifier les opérations d'élevage à réaliser lors de résolution de problèmes concrets dans des situations inédites en autonomie décision</p>
<b>10.1.2 Déterminer la nature et les quantités d'intrants/productions agricoles de l'exploitation nécessaires à chaque opération d'élevage</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources d'information relatives aux intrants / productions agricoles de l'exploitation (site internet, publications,...)</li> <li>• Les critères de choix des intrants/productions agricoles de l'exploitation (aliments, litières, géniteurs, eau, ...)</li> <li>• La quantification des intrants/productions agricoles de l'exploitation (calcul de volume, de poids, règle de trois, bilan fourrager, calcul de rations...)</li> <li>• Les modalités de calcul d'une marge brute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher et décoder les informations relatives aux intrants / productions agricoles de l'exploitation</li> <li>❖ Choisir les intrants / productions agricoles de l'exploitation</li> <li>❖ Quantifier les intrants / productions agricoles de l'exploitation</li> <li>❖ Etablir, sur base des marges brute l'influence du choix et des quantités des intrants / productions agricoles de l'exploitation sur les produits</li> </ul>	

<b>10.1.3 Sélectionner le type d'infrastructure, bâtiments, équipements, machines, outils nécessaires à chaque opération d'élevage</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les infrastructures, bâtiments, équipements machines, outils nécessaires à chaque opération d'élevage : types, description, utilité, modes d'utilisation (conduite/emploi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Proposer et justifier un choix / une sélection de type d'infrastructures, de bâtiments, d'équipements, machines, outils nécessaires à chaque opération d'élevage</li> <li>❖ Décoder le mode d'utilisation lié aux infrastructures, équipements, machines, outils sélectionnés</li> </ul>	
<b>10.1.4 Organiser le stockage du matériel, des intrants / productions agricoles de l'exploitation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lieux de stockage du matériel et des intrants/productions agricoles de l'exploitation (types, descriptions, ordonnance,...)</li> <li>Les exigences spécifiques de stockage du matériel et des intrant/productions agricoles de l'exploitation (humidité, température, surface utile, volume utile,...)</li> <li>Les techniques de conservation spécifiques aux intrants/productions agricoles de l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer les lieux de stockage indispensables au matériel nécessaire à l'élevage</li> <li>❖ Déterminer les lieux de stockage indispensables aux intrants/productions agricoles de l'exploitation nécessaires à l'élevage</li> <li>❖ Affecter les surfaces/volumes de stockage au matériel et aux intrants/productions agricoles de l'exploitation nécessaire à l'élevage</li> <li>❖ Assurer la conservation des intrants/productions agricoles de l'exploitation</li> </ul>	
<b>10.1. 5. Etablir le planning (quotidien, hebdomadaire ...) des tâches</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les obligations d'élevage nécessaires à l'élaboration d'un planning (quotidien, hebdomadaire, ...) des tâches/opérations d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Planifier les tâches/opérations spécifiques en fonction des obligations d'élevage dans le calendrier (quotidien, hebdomadaire, ...) pour une situation donnée</li> </ul>	

<b>10.2 Assurer le suivi technique d'un système de production animale</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>10.2.1 Observer les animaux (stade de développement, état sanitaire, bien-être ...)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principaux paramètres à observer chez les animaux : les stades de développement, l'état corporel , le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier la nature des opérations adaptées au choix d'élevage</li> </ul>	<i>.Assurer le suivi technique d'un système de production</i>

<p>bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ambiance</li> <li>• Les méthodes d'observation</li> <li>• Les instruments d'observation adaptés à l'élevage (thermomètre, hygromètre, podomètre, outil informatique, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer les principaux paramètres à observer</li> <li>❖ Etablir une méthode d'observation des animaux</li> <li>❖ Appliquer une méthode d'observation des animaux</li> <li>❖ Utiliser les instruments d'observation adaptés à l'élevage</li> </ul>	<p><i>animale à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret</i></p>
<p><b>10.2.2 Relever les performances zootechniques des élevages</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les performances zootechniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les indicateurs de performance de production</li> <li>- les indicateurs de performance de reproduction</li> <li>- les objectifs de performances</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour chaque type d'élevage, sélectionner, interpréter les performances zootechniques obtenues ou calculées.</li> </ul>	
<p><b>10.2.3 Identifier les éventuels problèmes de développement des élevages</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les causes et les symptômes d'un mauvais développement des animaux dans les groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- alimentation</li> <li>- conditions climatiques</li> <li>- ambiance d'élevage</li> <li>- maladies, parasites</li> <li>- prédateurs</li> </ul> </li> <li>• Les procédures d'identification d'un mauvais développement des animaux (courbes de croissance, sites web, littérature spécialisée, référencement à des spécialistes ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour chaque type d'élevage sélectionné, identifier au moins 5 causes ou symptômes (issus de minimum 3 groupes différents) fréquents de mauvais développement</li> <li>❖ Mettre en place une procédure d'identification d'un mauvais développement des élevages</li> </ul>	

<b>10.2.4 Adapter les choix et planification si nécessaire</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La planification des opérations d'élevage à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Adapter si nécessaire les opérations d'élevage</li> <li>❖ Dans une situation donnée de problème de développement d'un élevage, modifier les opérations d'élevage à réaliser</li> </ul>	
<b>10.2.5 Préparer les animaux au transport dans le cadre de la vente</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alimentation précédant le transport des animaux</li> <li>• Les conditions de vie précédant le transport des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Adapter si nécessaire les opérations d'élevage</li> <li>❖ Dans une situation donnée de problème de développement d'un élevage, modifier les opérations d'élevage à réaliser</li> </ul>	<i>Attention en autonomie d'exécution !!</i>
<b>10.2.6 Evacuer les cadavres selon les règles en vigueur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures pour l'évacuation des cadavres</li> <li>• Les conditions de stockage des cadavres avant l'évacuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prendre contact avec un service d'évacuation des cadavres</li> <li>❖ Stocker les cadavres avant l'évacuation par les services compétents</li> </ul>	
<b>10.3 Assurer le suivi administratif d'un système de production animale</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10.3.1 Identifier les documents administratifs obligatoires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources documentaires utiles (littérature spécialisée, sites web, personnes ressources,...)</li> <li>• Les documents administratifs obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher les documents administratifs dans différentes sources documentaires</li> <li>❖ Sélectionner les documents administratifs obligatoires</li> </ul>	<i>Assurer le suivi administratif d'un système de production animale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>
<b>10.3.2 Compléter les documents administratifs obligatoires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des documents administratifs obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sélectionner les informations utiles à la rédaction des</li> </ul>	

(identification, suivis vétérinaires, de transport,...) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations utiles</li> <li>• Les logiciels informatiques adaptés</li> </ul>	documents administratifs obligatoires <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Transcrire toutes les informations utiles (par écrit, à l'aide d'outil informatique)</li> <li>❖ Transmettre les documents aux autorités compétentes</li> </ul>	
---	--	--

<b>10.4 Entretien des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>10.4.1 Observer les conditions générales des lieux et des équipements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points d'attention à porter aux bâtiments concernant leur entretien</li> <li>• Les points d'attention à porter aux équipements concernant leur entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ identifier les différents travaux à effectuer pour l'entretien des bâtiments</li> <li>❖ Identifier les différents travaux à effectuer pour l'entretien des équipements</li> </ul>	<i>Entretien des bâtiments et équipements agricoles lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
<b>10.4.2 Réaliser des travaux élémentaires d'entretien et réparation des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux d'entretien et de réparation élémentaires : types, procédures, techniques, matériels</li> <li>• L'entretien sanitaire et la désinfection des bâtiments : calendrier, procédures, techniques, matériels, produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les techniques d'entretien élémentaires des bâtiments et équipements de l'exploitation</li> <li>❖ Appliquer les techniques de réparation élémentaires</li> <li>❖ Appliquer les techniques de nettoyage et désinfection des bâtiments et équipements dans le respect des règles et consignes</li> </ul>	<i>Attention en autonomie de décision !!</i>
<b>10.4.3. Assurer l'hygiène et le nettoyage (dont désinfection) des bâtiments et équipements agricoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques de nettoyage des bâtiments et des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer les techniques de nettoyage des bâtiments et équipements</li> </ul>	<i>Attention en autonomie de décision !!</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les techniques de désinfection des bâtiments et des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer les techniques de désinfection des bâtiments et équipements</li> </ul>	
---	--	--

## 10.5 Respecter les règles liées à la sécurité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10.5.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
<b>10.5.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>10.5.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>(Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul>	<p>(échafaudage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
---	---	--

<b>10. 6. Respecter les règles liées à l'hygiène</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>10.6.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>10. 7. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>

<b>10 .7.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>10. 8. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10.8.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la protection de l'environnement d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>10 .9. Gérer son temps de travail</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10 9.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation du travail</li> <li>Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### Glossaire UAA 10:

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)

- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA10 :

### Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

#### Tâches :

- A partir d'un dossier technico-économique pour un type d'élevage, valider et justifier 4 points imposés parmi :
  - Le choix des géniteurs
  - Le rationnement d'une catégorie définie d'animaux de l'élevage
  - Les performances zootechniques (de production et/ou de reproduction) d'une catégorie définie d'animaux de l'élevage
  - Le bien-être animal : suivi sanitaire et logement d'une catégorie définie d'animaux de l'élevage
  - Le matériel utilisé d'une catégorie définie d'animaux de l'élevage et son utilisation
  - La marge brute d'une catégorie définie d'animaux de l'élevage

En cas de non validation, proposer et justifier des leviers d'action permettant d'améliorer la situation

#### Mise en situation :

- Situation décrite dans un dossier technico-économique

#### Complexité :

- Situation fictive ou réelle sur base d'un dossier complet.
- Le dossier doit comprendre au moins un élément à reconsidérer ou à optimiser

#### Autonomie :

- Autonomie de décision des tâches dans le respect du dossier fourni

#### Temps de réalisation :

- A fixer par l'O.E.F.

#### Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

Selon le cas considéré, le dossier technico-économique comprendra :

- L'assolement fourrager
- La nature, la qualité et la quantité des intrants / productions agricoles d'exploitation
- La ration
- Les inventaires d'entrées et de sorties des animaux
- La nature et la quantité des productions
- Les performances de production et/ou de reproduction
- Les critères de choix des géniteurs
- Le matériel et son utilisation, les équipements et bâtiments d'élevage
- Le suivi sanitaire des animaux
- Les données économiques, comportant :

- Le prix des intrants/productions agricoles d'exploitation
- Le prix des productions d'élevage

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>18</sup> Oui/Non
Critère 1 : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont extraites des documents	
	1.2. Les consignes sont respectées	
Critère 2 : Conformité des résultats	2.1. La terminologie professionnelle est utilisée	
	2.2. La justification des aspects liés aux résultats de production est suffisante et pertinente (si imposé)	
	2.3. La justification des aspects liés aux résultats de reproduction est suffisante et pertinente (si imposé)	
	2.4. La justification des aspects liés au rationnement est suffisante et pertinente (si imposé)	
	2.5. La justification des aspects liés au bien-être animal est suffisante et pertinente (si imposé)	
	2.5. La justification du choix du matériel et de son utilisation est suffisante et pertinente (si imposé)	
	2.6. La justification des aspects liés à la marge brute est suffisante et pertinente (si imposé)	
2.7. La (les) justification(s) du ou des leviers d'action est (sont) suffisante(s) et pertinente(s)		

<sup>18</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 11</b>	<b>Intégrer l'exploitation agricole dans les filières végétales et animales</b>
---------------	---

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	Voir tableau pages 13 à 17
<b>Activité clé</b>	Voir tableau pages 13 à 17

<b>11.1 Estimer le marché et l'environnement commercial</b>		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>11.1.1. Identifier les sources et services d'information dans la filière choisie</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les sources d'information relatives aux institutions de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher différentes sources d'informations relatives au marché, à l'environnement commercial</li> <li>❖ Identifier les coordonnées des institutions de référence</li> <li>❖ Identifier les services rendus par les différentes institutions</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>
<b>11.1.2 Situer le projet d'activité dans un environnement géographique, socio-économique et concurrentiel</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les facteurs d'influence de l'offre et de la demande suivant un environnement géographique, socio-économique et concurrentiel donné</li> <li>Les enquêtes, études de marché, évolution des activités dans une zone donnée, clientèle potentielle, concurrence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déterminer la localisation de son activité</li> <li>❖ Sélectionner et interpréter les données disponibles (enquêtes, études de marché, évolution des activités dans une zone géographique donnée ...).</li> <li>❖ Extraire les éléments pertinents des données disponibles</li> <li>❖ Evaluer la clientèle potentielle</li> <li>❖ Identifier la concurrence</li> <li>❖ Evaluer l'adéquation entre les besoins de la clientèle et les productions de l'exploitation</li> <li>❖ Evaluer les facteurs susceptibles d'influencer l'offre et la demande</li> </ul>	

<b>11.2 Définir une stratégie commerciale</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.2.1 Sélectionner les concepts de stratégie commerciale les plus appropriés à son projet d'activité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les différentes stratégies commerciales : marketing mix (« les 4 P » : produit, prix, publicité, place / « les 5 C » : cible, contenu, contexte, compétences, contenant), ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Illustrer les différents concepts de stratégie commerciale par des exemples adaptés au projet d'activité</li> <li>❖ S'interroger sur les 4P, les 5 C, ...</li> </ul>	<i>.Assurer le suivi technique d'un système de production animale à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concrets en autonomie de décision,</i>
<b>11.2.2 S'informer sur les lois sur les pratiques du marché et la protection du consommateur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principes légaux et réglementaires de la loi relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur : qualité, protection du consommateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'informer de l'impact des réglementations dans le cadre de la commercialisation de productions données</li> </ul>	

<b>11.3 Appliquer sa politique commerciale</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.3.1 Appliquer les lois sur les pratiques du commerce spécifiques à l'activité de l'entreprise</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les obligations à l'égard de ses partenaires commerciaux dans un projet d'activité choisi (contrat, marchés à terme, vente à la commission, ...)</li> <li>Les risques encourus : procédure d'avertissement, sanctions pénales, recherche et constatation des infractions ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les réglementations relatives aux pratiques commerciales dans le projet d'activité choisi</li> </ul>	<i>Appliquer sa politique commerciale lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

<b>11.4 Appliquer sa politique de communication externe</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.4.1 Appliquer sa politique de communication à l'égard des partenaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens de communication orale, écrite, électronique,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Communiquer efficacement avec ses partenaires professionnels et les consommateurs</li> </ul>	<i>Appliquer sa politique commerciale externe lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

<b>11.5 Valider les contrats fournisseurs et clients dans le processus achat-vente</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.5.1 Valider les contrats fournisseurs et clients dans le processus achat-vente</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les obligations à l'égard des partenaires commerciaux dans un projet d'activité choisi (contrat, marchés à terme, vente à la commission, ...)</li> <li>Les risques encourus : procédure d'avertissement, sanctions pénales, recherche et constatation des infractions ...</li> <li>Les conditions générales et particulières de vente</li> <li>Les critères de sélection de fournisseurs : prix, délais, paiement, service après-vente ...</li> <li>Les composants principaux des contrats d'achat et de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dans un projet d'activité agricole choisi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher différentes sources documentaires (numérisées et autres) relatives aux fournisseurs</li> <li>- Comparer les différentes propositions (qualité – prix – délais – paiement – service après-vente ...)</li> <li>- Comparer les conditions générales de contrats d'achat, de vente</li> <li>- Sélectionner les fournisseurs les plus intéressants</li> </ul> </li> </ul>	<i>Valider les contrats fournisseurs et clients dans le processus achat vente lors de situations inédites en résolution de problèmes concrets en autonomie de décision</i>

<b>11.6 Recruter des prestataires de services</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.6.1 Recruter des prestataires de services</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les prestataires de services : entrepreneurs agricoles, services de remplacements, saisonniers, vétérinaires, nutritionnistes, consultants, organismes extérieurs, conseillers, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les besoins prévisibles des prestataires de services</li> <li>❖ Choisir les prestataires de services</li> <li>❖ Faire appel aux prestataires de services sélectionnés</li> </ul>	<i>Recruter des prestataires lors de situations inédites en résolution de problèmes concrets en autonomie de décision</i>
<b>11.7 Organiser et évaluer le travail des prestataires de services</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.7.1 Organiser le travail des prestataires de services</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le travail des prestataires de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail des prestataires de services</li> </ul>	<i>Organiser et évaluer le travail des prestataires de services en résolution de problèmes concrets en autonomie de décision</i>
<b>11.7.2 Evaluer le travail des prestataires de services</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les caractéristiques des prestations professionnelles.</li> <li>Les critères d'évaluation des prestations (quantité, qualité, efficacité, déontologie,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Vérifier les prestations des prestataires de services</li> </ul>	

<b>11.8 Respecter les règles liées à la sécurité</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>11.8.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<p><i>Respecter les règles liées à la sécurité d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i></p>
<b>11.8.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>11.8.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) :</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul>	
---	--	--

### 11. 9. Respecter les règles liées à l'hygiène

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>10.9.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### 11.10. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>11 .10.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
---	--	--

## 11. 11. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>11.11.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2 : objectifs, contenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P2)</li> <li>❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)</li> </ul>	<i>Respecter les règles à la protection de l'environnement liées d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 11 .12. Gérer son temps de travail

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>11.12.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation du travail</li> <li>Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### **Glossaire spécifique au métier : UAA 11**

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)

- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)
- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA 11 :

### **Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**

#### Tâches :

Dans une situation choisie par l'apprenant et validée par le(s) enseignants(s)/formateur(s), rédiger un dossier d'intégration d'une production animale ou végétale dans une filière.

La finalité du dossier est de :

- Situer le projet dans un environnement socio-économique
- Proposer et justifier une stratégie commerciale adaptée (en fonction des 4P et/ou 5C)  
Défendre oralement le dossier

#### Mise en situation :

- Situation réelle ou fictive choisie par l'apprenant

#### Complexité :

- Rédaction d'un dossier d'intégration d'une production animale ou végétale dans une filière.

#### Autonomie :

- Autonomie de décision

#### Temps de réalisation :

- A fixer en deux temps par l'O.E.F.

#### Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Un échéancier du travail à fournir pour la réalisation du dossier
- Les consignes rédactionnelles du dossier

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>19</sup> Oui/Non
Critère 1 : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont collectées	
	1.2. Les consignes sont respectées	
Critère 2 : Conformité des résultats	2.1. La terminologie professionnelle est correctement utilisée	
	2.2. Tous les éléments du dossier sont développés de manière suffisante et correcte	
	2.3. Le projet est correctement intégré dans l'environnement socio-économique choisi	
	2.4. La stratégie commerciale du projet est correctement justifiée	

<sup>19</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

<b>UAA 12</b>	<b>Evaluer un projet d'exploitation agricole</b>
---------------	--

<b>Compétences professionnelles concernées</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>
<b>Activité clé</b>	<b>Voir tableau pages 13 à 17</b>

<b>12 .1. Evaluer sa capacité personnelle d'entreprendre</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.1.1 Décrire son profil d'agriculteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les qualités entrepreneuriales : motivations, qualités, attitudes (esprit d'innovation et de création ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Comparer son profil personnel à un profil d'agriculteur</li> </ul>	<i>Evaluer sa capacité personnelle d'entreprendre dans des situations inédites en résolution de problèmes concrets en autonomie d'exécution de décision</i>
<b>12.1.2 Etablir le bilan de ses motivations, de ses forces, de ses faiblesses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les motivations, qualités / atouts (diplôme, formation, expérience professionnelle ...) et faiblesses / défauts personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etablir le bilan de ses motivations, de ses forces et de ses faiblesses</li> </ul>	

12.1.3 préciser son projet professionnel et les besoins de formation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les facteurs de réussite de son projet</li> <li>• Les facteurs limitants de son projet</li> <li>• Les besoins de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Clarifier, affiner son projet personnel (création, reprise,...)</li> <li>❖ Identifier les besoins de formation</li> </ul>	

12.2 Evaluer les possibilités de création / de reprise d'une exploitation agricole		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
12.2.1 Préciser le créneau d'activité professionnelle		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités professionnelles liées à son projet</li> <li>• Les conditions matérielles et psychologiques (stress, gestion du temps,...) de réalisation du projet</li> <li>• Les sources d'information relatives aux besoins en main d'œuvre des productions agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Décrire l'exploitation agricole à créer / reprendre : état et fonctionnalité de l'outil, niveau et potentiel de production, sécurité de production ...</li> <li>❖ Décrire les activités professionnelles liées à son projet</li> <li>❖ Identifier les conditions d'exercice du métier, le contexte économique et social ... et les ressources nécessaires pour faire face aux difficultés rencontrées</li> <li>❖ Identifier les besoins en main d'œuvre liés à son projet</li> </ul>	<i>Evaluer les possibilités de création / de reprise d'une exploitation agricole en autonomie de décision dans des situations inédites lors de résolution de problèmes concrets</i>
12.2.2 Rechercher les institutions professionnelles spécifiques		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources d'informations relatives <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux activités,</li> <li>- aux institutions professionnelles,</li> <li>- à la création/reprise d'exploitation</li> </ul> </li> <li>- Les organismes d'aide</li> <li>- Les prestataires de service (services de remplacement, saisonniers, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher différentes sources documentaires (numérisées ou autres)</li> <li>❖ -Extraire les éléments pertinents des différentes sources d'information répertoriées</li> <li>❖ -Construire un réseau d'information, d'accompagnement, de conseil ...</li> <li>❖ -Rechercher les différents organismes d'aide aux agriculteurs (AgriCall, Union des</li> <li>❖ Agricultrices Wallonnes ...)</li> <li>❖ -Identifier le type d'aide fourni (juridique, administrative,</li> </ul>	

	psychologique ...) ❖ -Rechercher les différents prestataires de service (de remplacement, d'intérim, ...)	
<b>12.2.3 Déterminer les contraintes réglementaires et les démarches administratives préalables à l'exercice de l'activité envisagée</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Les contraintes réglementaires et les démarches administratives préalables</li> <li>• - Les incitants publics à la création/reprise d'une exploitation et à son développement</li> <li>• - Les règles et procédures d'installation, autorisations particulières liées à l'exercice de l'activité agricole ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les procédures d'installation</li> <li>❖ Identifier les principales contraintes et démarches à réaliser (nature et modalités)</li> </ul>	
<b>12.2.4 Choisir la forme juridique et le statut les plus adaptés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les formes juridiques : personne physique, personne morale</li> <li>• L'entreprise individuelle et l'association de fait</li> <li>• Les principales formes de sociétés : société privée à responsabilité limitée (srl), société anonyme (sa), sociétés coopératives, société agricole</li> <li>• -Les différents statuts : indépendant (titre principal, titre complémentaire), aidant, conjoint-aidant, gérant, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les caractéristiques de différentes formes juridiques</li> <li>❖ Comparer les principaux avantages et inconvénients (patrimoniaux, comptables, fiscaux, sociaux ...) de différentes formes juridiques</li> <li>❖ Comparer les principaux avantages et inconvénients de l'entreprise individuelle, de l'association de fait et des principales formes de société</li> <li>❖ Sélectionner la forme juridique et le statut les plus adaptés à son projet.</li> <li>❖ Identifier les organismes référents, les procédures à respecter ...</li> </ul>	
<b>12.2.5 Comparer les implications des régimes matrimoniaux et de la cohabitation légale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Les composants principaux des régimes matrimoniaux et cohabitation légale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Comparer les avantages et inconvénients des différents régimes matrimoniaux et de la cohabitation légale</li> </ul>	
<b>12.2.6 Evaluer les implications du régime fiscal</b>		
<b>Les spécificités des régimes fiscaux (IPP, ISOC)</b>	<b>Etablir le lien entre régime fiscal et forme juridique Comparer les avantages et inconvénients des régimes fiscaux liés à la forme juridique</b>	

<b>12.2.7 Caractériser la base minimale des droits sociaux, les risques couverts, les limites de couverture</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits (prestations familiales, assurance maladie-invalidité, assurance maternité, pension, droit passerelle) et devoirs (affiliation à une caisse d'assurances sociales et à une mutualité, paiement de cotisations sociales) liés au statut de travailleur indépendant</li> <li>• L'identification de la situation sociale de l'aidant, du conjoint-aidant, des gérants, du co-titulaire et associés actifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Décrire les caractéristiques principales des droits, devoirs et risques liés aux différents statuts sociaux</li> </ul>	
<b>12.2.8 Identifier les conséquences des types de contrats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les composants principaux des contrats commerciaux et bail à ferme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- champ d'application et dispositions légales</li> <li>- droits et obligations des parties prenantes</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Distinguer la portée, la durée, les obligations réciproques et la responsabilité des différents contrats</li> <li>❖ Comparer avantages et inconvénients des différentes formes de contrats</li> <li>❖ Identifier les conséquences du type de contrat (viabilité, rentabilité, transmissibilité, ...)</li> </ul>	

<b>12.3 Collecter les informations utiles à l'élaboration d'un plan financier</b>		
<b>SAVOIRS</b>	<b>APTITUDES</b>	<b>COMPETENCE</b>
<b>12.3.1 Lister les frais et estimer les ventes</b>		
<i>Autonomie de décision</i>	<i>Application complexe – Situations similaires</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais liés au démarrage de l'activité : frais d'établissements, capital foncier, capital d'exploitation (fixe et circulant dont le fonds de roulement et la trésorerie)</li> <li>• Les frais liés au développement de l'activité</li> <li>• Les ventes liées à l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lister les frais à effectuer pour démarrer et développer l'activité)</li> <li>❖ Estimer les ventes générées par son activité</li> </ul>	<i>Collecter les informations utiles à l'élaboration d'un plan financier en autonomie de décision dans des situations inédites lors de résolution de problèmes concrets</i>

<b>12.3.2 . Identifier les éléments utiles pour les comptes de résultats prévisionnels, pour le plan de trésorerie et pour le calcul du seuil de rentabilité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan financier (aspects légaux et champs d'application, responsabilité)</li> <li>• Le compte de résultat d'exploitation prévisionnel : chiffre d'affaires, production brute, marge brute, excédent brut d'exploitation, revenu disponible</li> <li>• Le plan d'amortissement</li> <li>• Les différentes sources d'aide à l'élaboration des différents documents (banques, consultants, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher différentes sources d'aide à l'élaboration d'un plan financier</li> <li>❖ Compléter un plan financier à partir d'un document de référence (SPW, ...)</li> <li>❖ Extraire les éléments pertinents des différentes sources d'aide</li> <li>❖ Identifier les éléments utiles aux comptes de résultats prévisionnels</li> <li>❖ Identifier les éléments utiles au plan de trésorerie</li> <li>❖ Identifier les éléments utiles au calcul du seuil de rentabilité</li> </ul>	

<b>12 .4. Caractériser les sources de financement</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.4.1 Caractériser les sources de financement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources de financement (fonds propres, fonds de tiers, aides publiques)</li> <li>• Les caractéristiques des sources de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lister les différentes sources relatives au financement</li> <li>❖ Caractériser les sources de financement</li> </ul>	<i>Caractériser les sources de financement d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

<b>12 .5. Approuver un plan financier</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.5.1 Approuver des budgets (d'investissements, de recettes, de frais), comptes prévisionnels de résultats, seuil de rentabilité et tableau de trésorerie</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan financier (aspects légaux et champs d'application, responsabilité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Compléter un plan financier à partir d'un document de référence pour une activité</li> </ul>	<i>Approuver un plan financier d'applications complexes dans des</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le compte prévisionnel de résultat: chiffre d'affaires, marge brute, frais professionnels, le plan d'amortissement ...</li> <li>• Les différentes sources d'aide à l'élaboration des différents documents (guichet d'entreprise, offices de création d'entreprise, banques ...) - Le plan d'investissement : frais d'établissement et de lancement, capital foncier, capital d'exploitation fixe/circulant</li> <li>• Le plan d'investissement : frais d'établissement et de lancement, capital foncier, capital d'exploitation fixe/circulant</li> <li>• Le plan de financement : sources et modalités de remboursement,</li> <li>• Le plan de trésorerie : recettes, dépenses, besoin en fonds de roulement, liquidités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lire et approuver des budgets de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan d'investissement</li> <li>- un plan de financement</li> <li>- n compte prévisionnel de résultats</li> <li>- un tableau de trésorerie</li> </ul> </li> </ul>	<i>situations similaires en autonomie décision</i>
---	--	--

## 12 .6. Identifier les démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12.6.1 Identifier les démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- demandes de permis</li> <li>- ouverture d'un compte bancaire</li> <li>- n° d'identification d'entreprise</li> <li>- n° d'identification d'exploitation (DGO3)</li> <li>- n° de T.V.A.</li> <li>- affiliation à une caisse d'assurances sociales au choix</li> <li>- affiliation à une mutualité au choix</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rechercher différentes sources (numérisées ou autres) d'informations relatives aux démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité</li> <li>❖ Identifier les différentes démarches à effectuer</li> <li>❖ Identifier l'ordre chronologique des démarches à réaliser</li> <li>❖ Identifier les frais inhérents aux différentes démarches</li> </ul>	<i>Identifier les démarches nécessaires à l'ouverture de l'activité d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i>

- démarches spécifiques au secteur d'activités agricoles		
--	--	--

## 12 .7. Souscrire les contrats d'assurance

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12.7.1 Caractériser les contrats d'assurance (obligatoires, facultatifs) les plus adaptés à l'activité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les assurances obligatoires : accidents du travail pour le personnel occupé, ...</li> <li>• Les assurances utiles : assurance incendie, assurance RC, assurance vie, assurance revenu garanti, assurances complémentaires, ...</li> <li>• Les éléments principaux d'un contrat d'assurance (risques et couvertures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les principaux risques à couvrir en lien avec l'activité</li> <li>❖ Rechercher différentes sources (numérisées ou autres) d'informations relatives aux assurances</li> <li>❖ Distinguer les assurances obligatoires et les assurances utiles</li> <li>❖ Comparer les éléments principaux de contrats d'assurances</li> </ul>	<i>.Souscrire les contrats d'assurance à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret</i>

## 12 .8. Gérer les documents administratifs et commerciaux (mode manuel et mode informatique)

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12.8.1 Gérer les documents administratifs et commerciaux (mode manuel et mode informatique)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents administratifs courants : types (ex. récapitulatif PAC, récapitulatif Liaison au Sol, registre des médicaments, registre des produits phytosanitaires, utilité, classement ...</li> <li>• Les documents commerciaux courants : . types : offres de prix et devis, demande de prix, bon de commande, facture, note de crédit, note de débit, le reçu, ... .</li> <li>• Utilités du classement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les principaux documents administratifs et commerciaux</li> <li>❖ Rédiger / Compléter des documents administratifs et commerciaux (mode manuel et mode informatique)</li> <li>❖ Contrôler l'exactitude des documents</li> <li>❖ Classer les documents</li> <li>❖ Rédiger une facture et une note de crédit</li> </ul>	<i>Gérer les documents administratifs et commerciaux (mode manuel et mode informatique) à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret</i>

<b>12 .9. Interpréter avec un service comptable une comptabilité de gestion</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.9.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La comptabilité de gestion agricole</li> <li>• Le bilan</li> <li>• Le résultat économique</li> <li>• Le résultat financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les éléments constitutifs d'une comptabilité de gestion</li> <li>❖ Identifier les éléments constitutifs du bilan</li> <li>❖ Identifier les éléments constitutifs du résultat économique</li> <li>❖ Identifier les éléments constitutifs du résultat financier</li> <li>❖ Comparer les résultats d'une comptabilité de gestion aux données de référence (moyenne régionale, résultats de l'année précédente,...)</li> </ul>	<p><i>Interpréter avec un service comptable une comptabilité de gestion d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i></p>

<b>12 .10. Participer à la déclaration T.V.A. réalisée par un service fiscal</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.10.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principes et obligations T.V.A.</li> <li>• Les différents régimes de taxation (régime normal, régimes du forfait, du cocontractant ...)</li> <li>• Les différentes déclarations (trimestrielles, mensuelles) : les acomptes, les différents taux, le calcul de la TVA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Caractériser le mécanisme général de T.V.A. (l'assujetti et ses obligations)</li> <li>❖ Identifier les composants d'un document de déclaration T.V.A.</li> <li>❖ Collecter les éléments nécessaires à l'encodage de la déclaration T.V.A.</li> <li>❖ Transmettre tous les documents utiles au service fiscal</li> </ul>	<p><i>Participer à la déclaration T.V.A réalisé par un service fiscal lors d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie de décision</i></p>

<b>12.11. Participer à la déclaration d'impôts réalisée par un service fiscal</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.11.1 Sélectionner les documents utiles à la rédaction de la déclaration d'impôts</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principes fiscaux généraux (IPP et ISOC)</li> <li>• Les différents revenus</li> <li>• La déductibilité des frais : déductibilité des frais généraux, limitation fiscale, frais professionnels réels, précomptes</li> <li>• Les versements anticipés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Caractériser les mécanismes d'imposition (IPP, ISOC)</li> <li>❖ Collecter les informations nécessaires à la rédaction de la déclaration fiscale</li> <li>❖ Transmettre tous les documents utiles au service fiscal</li> </ul>	<i>Participer à la déclaration d'impôts réalisée par un service fiscal à réaliser en autonomie de décision dans des situations inédites en mode résolution de problèmes concret</i>

<b>12.12 Respecter les règles liées à la sécurité</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.12.1 Appliquer les règles liées à la sécurité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> <li>• Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés</li> <li>○ à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi</li> <li>○ à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...)</li> <li>❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective</li> <li>❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ...</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel</li> <li>❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à la sécurité d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

<b>12..12.2 Réagir adéquatement en cas d'accident</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réagir adéquatement en cas d'accident</li> </ul>	
<b>12.12.3 Appliquer les règles de sécurité spécifiques au travail en hauteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ types, caractéristiques, identification, constituants, classe</li> <li>○ conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles</li> <li>○ mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets, équipements de sécurité associés (EPI, EPC)</li> <li>○ mesures de prévention liées aux conditions météorologiques</li> <li>○ réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>-principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée</li> <li>○ Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles</li> </ul> </li> <li>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage</li> <li>○ Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation</li> <li>○ Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant</li> <li>○ Utiliser les EPI et EPC requis</li> <li>○ Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles</li> </ul> </li> </ul>	

## 12. 13. Respecter les règles liées à l'hygiène

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12.13.1 Appliquer les règles liées à l'hygiène</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'hygiène d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 12.14. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12 .14.1 Appliquer les règles liées à l'ergonomie et la manutention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)</li> </ul>	<i>Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

## 12. 15. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<b>12.15.1 Appliquer les règles liées à la protection de l'environnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</li> <li>L'approche par écosystème : définition, objectifs</li> <li>La législation en matière de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement</li> <li>❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes</li> <li>❖ Appliquer la législation en matière de produits</li> </ul>	<i>Respecter les règles à la protection de l'environnement liées d'applications complexes</i>

phytopharmaceutiques (Phytolice P2 : objectifs, contenus)	phytopharmaceutiques (Phytolice P2) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	<i>dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>
---	---	--

<b>12 .16. Gérer son temps de travail</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Aptitudes</b>	<b>Compétences</b>
<b>12.16.1 Gérer son temps de travail</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du travail</li> <li>• Les délais impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser le travail</li> <li>❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis</li> </ul>	<i>Gérer son temps de travail d'applications complexes dans des situations similaires en autonomie d'exécution</i>

### Glossaire spécifique UAA12

- **Agriculture biologique** : agriculture dont la production satisfait aux exigences de la réglementation communautaire relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ou, le cas échéant, aux conditions définies par les cahiers des charges homologués par le Gouvernement.
- **Agriculture conventionnelle** : agriculture qui ne ressort ni de la définition d'agriculture biologique ni de la définition de culture génétiquement modifiée.
- **Agriculture écologiquement intensive** (Code wallon de l'Agriculture) : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.
- **Assolement (agriculture)** : Répartition annuelle de la surface de l'exploitation entre les différentes cultures
- **Diversification (agriculture)** : La diversification est le fait pour une entreprise d'investir dans de nouvelles activités. La diversification peut être agricole (alimentaire ou non alimentaire) ou non agricole. A titre d'exemples, citons :
  - . toute nouvelle spéculation « classique » mais non présente sur la ferme (poulet, betterave, autre race bovine ...),
  - . toute production horticole (fraises, maraîchage, sapin ...),
  - . toute production de cultures à destination énergétique (miscanthus, taillis courte rotation ...),
  - . toute production de fibres (chanvre...),
  - . transformation des produits de la ferme, vente directe ou par circuit court ...
  - . accueil / service (gîte ou camping à la ferme, table d'hôte, activités touristiques, ferme pédagogiques), production d'énergie (bio méthanisation, panneaux solaires ...) ...
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Etat sanitaire d'une culture** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'une culture (plantes et sol)
- **Etat sanitaire d'un élevage** : Ensemble des observations et/ou des résultats d'analyse relatif au développement et/ou la santé d'un élevage
- **Fiche de culture** : Document annuel de suivi parcellaire, notifiant l'identification de la parcelle (nom, n°PAC, superficie), le précédent cultural, toutes les interventions culturales, leur datation, la quantification des intrants, la base décisionnelle des interventions phytosanitaires (avertissement, firme, ennemi visé, ...) et les caractéristiques de la récolte.
- **Foncier (agriculture)** : Tout élément se rapportant aux biens immobiliers, (Ex : terrain, parcelles, bâtiments agricoles, drainage,...)
- **Intrant (agriculture)** : Tout consommable apporté à l'exploitation agricole nécessaire à son fonctionnement. A titre d'exemples : les engrais et amendements, les produits phytosanitaires, les semences et plants ... les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments ... les biocides (produits de nettoyage ...) eau, gaz, électricité, lubrifiant, carburant ...
- **Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau** : Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement / Échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que, voyants, filtres, huile, fusible... / Type d'intervention effectuée sans outillage particulier et à l'aide des instructions d'utilisation
- **Mode de production (agriculture)** : Choix technico-économique déterminant l'activité agricole, pouvant se rattacher à un cahier des charges (ex. : production conventionnelle, production bio, agro-écologie, production intégrée ...)

- **Notions de mathématiques appliquées au métier** : les 4 opérations de base, la règle de 3, les pourcentages, les fractions, les conversions d'unités, les transformations de formules simples, les surfaces, ...
- **Partenaire** : personne ou organisme en relation professionnelle avec l'agriculteur (partenaire de travail : associé, partenaire commercial : fournisseur, acheteur, organisme de contrôle, ...)
- **Production agricole (agriculture)** : Ensemble des biens résultant de l'activité agricole
- **Productions agricoles non alimentaires** : Production d'énergies, de fibres ... résultant de l'activité agricole
- **Rotation (agriculture)** : Succession des cultures implantées sur une même parcelle dans le temps
- **S.A.U. (agriculture)** : Surface Agricole Utile = Surface foncière utilisée par l'agriculteur

## SITUATION D'ÉVALUATION REPRESENTATIVE DE L'UAA12 :

### **Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**

#### Tâches :

Dans une situation choisie par l'apprenant et validée par le(s) enseignants(s)/formateur(s), rédiger un dossier de création/ reprise/ développement d'une production animale ou végétale dont la finalité est de :

- Décrire sa capacité personnelle d'entreprendre
- Déterminer le créneau d'activité professionnelle
- Choisir le statut social et la forme juridique les plus adaptés et justifier son choix
- Choisir les statuts fiscaux (régimes TVA, IPP ou ISOC) les plus adaptés
- Compléter le plan financier à partir d'un document de référence (SPW, ...)
- Estimer et justifier la viabilité économique de son projet
- Estimer et justifier si la quantité de main d'œuvre disponible est suffisante
- Défendre oralement le dossier

#### Mise en situation :

- Situation réelle ou fictive choisie par l'apprenant

#### Complexité :

- Développement d'un projet de création/ reprise/ développement d'une production animale ou végétale

#### Autonomie :

- Autonomie de décision

#### Temps de réalisation :

- A fixer en deux temps par l'O.E.F .

#### Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Un échéancier du travail à fournir pour la réalisation du dossier
- Les consignes rédactionnelles du dossier
- Le plan financier de référence

**Remarque :** Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexités attendues.

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG <sup>20</sup> Oui/Non
Critère 1 : Rigueur de la démarche	1.1. Les informations utiles sont collectées	
	1.2. Les consignes sont respectées	
Critère 2 : Conformité des résultats	2.1. La terminologie professionnelle est correctement utilisée	
	2.2. Tous les éléments du dossier sont développés de manière suffisante et correcte	
	2.3. La viabilité économique du projet est correctement justifiée	
	2.4. Le choix des différents statuts est correctement justifié	

---

<sup>20</sup> **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

# Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

## EQUIPEMENT DE BASE

### A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

UAA →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Local (bureau) avec matériel informatique et bureautique adapté : (PC avec accès à Internet, tablette, GSM, ...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Logiciels adaptés à la gestion/comptabilité/... et aux spécificités des milieux professionnels (gestion des cultures, gestion de troupeaux, gestion comptable, gestion de stock, comptabilité, tarification ...)								X		X		
Matériel de mesure : balance, litre ...	X	X		X	X	X						
Atelier d'entretien	X	X	X	X	X	X		X				
Infrastructures adaptées au stockage des productions (laiterie, ...)			X	X	X	X				X		
Etables				X	X	X				X		
Local de récolte (salle de traite, ...)					X					X		

## **B. MATERIEL / OUTILLAGE**

UAA →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tracteur(s) adapté(s) et accessoire(s) utiles aux différentes tâches	X	X	X	X	X	X						
Charrue bisoc minimum	X											
Charriot télescopique	X	X	X									
Herses	X	X										
Outils de guidage (GPS agricole,...)	X	X						X				
Déchaumeuse	X											
Pulvérisateur homologué	X	X										
Semoirs et/ou planteuses	X											
Distributeurs de fertilisants et d'amendements	X	X										
Epandeur à fumier	X	X										
Tonneau à lisier	X	X										
aucheuse			X									
Andaineur			X									
Ensileuse			X									
Ramasseuse-presse, auto chargeuse			X									
Arracheuses			X									
Moissonneuse			X									
Chariot			X									
Benne			X									
Matériel de distribution des aliments				X	X	X						
Nettoyeur haute pression	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
Outillage / petit outillage adapté aux différentes tâches	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
Equipements de sécurité adaptés aux différentes tâches	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
Bétaillères				X	X	X						
Bascule				X	X	X				X		
Matériel et outillage de manutention et de contention				X	X	X				X		
Matériel et outillage de mécanique élémentaire	X	X	X	X	X	X		X				
Matériel et outillage d'entretien élémentaire de bâtiments			X	X	X	X		X		X		
Matériel et outillage d'entretien élémentaire du territoire et des voiries							X					
Matériel d'irrigation saisonnier et d'arrosage								X				
Matériel requis pour le stockage des cadavres										X		

### **C. CONSOMMABLES**

<b>UAA →</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
Les semences, les plants	X											
Les fertilisants, les amendements	X	X										
Produits adaptés aux pulvérisations à effectuer	X	X										
Matériel nécessaire à l'entretien du territoire (clôtures, ...)							X					
Les aliments				X	X	X						
Produits adaptés aux différentes tâches (médicaments, désinfectants, ...)				X	X	X						

### **INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)**

1. Sites (généralistes, professionnels, pédagogiques ...)

2. Ressources (généralistes, professionnelles, pédagogiques ...) :  
Centre des Technologies Agronomiques – Ciney

# Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune.

C'est en invitant les professeurs de cours de formation commune à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant un sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions » et le Code de l'enseignement secondaire.

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises **bien plus tôt** dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les **réactiver** ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une « situation problème significative » illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre.

Le travail collaboratif (**circulaire 7167 du 03/06/19**) préconise notamment la concertation horizontale et verticale, l'équipe éducative trouvera l'occasion de faire des liens entre les cours de la formation commune et les cours de l'OBG afin de susciter l'intérêt des élèves et donner du sens aux apprentissages

# Le cadre francophone des certifications

## Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)<sup>21</sup>

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique

<sup>21</sup> Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C », 15 mai 2015

Niveau 2	<b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2</b>	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
Niveau 3	<b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3</b>	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

Niveau 4	<p><b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4</b></p>	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.</p>	<p>Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.</p>
Niveau 5	<p><b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5</b></p>	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.</p>	<p>Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Niveau 6</b></p>	<p><b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6</b></p>	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Niveau 7</b></p>	<p><b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7</b></p>	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Niveau 8</b></p>	<p><b>Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8</b></p>	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-être comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.</p>
--	--	--	--

# **SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT EUROPASS**

## 1. Intitulé du certificat

Certificat de qualification de l'**Agriculteur-trice**

<sup>(1)</sup> dans la langue d'origine

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat

**Landbouwer** (NL)

**Ackerbauern** (DE)

**Farmer**(EN)

<sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

## 3. Éléments de compétences acquis

Le certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.

**Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ** (Service francophone des Métiers et des Qualifications)

- UAA1 : Participer à la mise en place d'une culture – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (de semis, de plantation, d'amendement
- UAA2 : Participer à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, à son entretien et sa fertilisation – au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection)
- UAA3 : Participer à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines (récolte, stockage, conservation) – participer à l'entretien des bâtiments agricoles
- UAA4 : Participer à la prise en charge quotidienne des animaux de l'exploitation – participer au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations élémentaires des outils et machines
- UAA5 : Participer à la collecte et au stockage des produits d'élevage - participer au suivi journalier et à la maintenance des outils et matériels adaptés aux produits d'élevage
- UAA6 : Participer à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi
- UAA7 : Choisir un système de production végétale
- UAA8 : Conduire des productions végétales
- UAA9 : Choisir un système de production animale
- UAA10 : Conduire des productions animales
- UAA11 : Intégrer l'exploitation agricole dans les filières végétales et animales
- UAA12 : Evaluer un projet d'exploitation agricole

## 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier d'agriculteur-trice est référencé dans les fiches métiers A1101 - Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière, A1407 - Élevage bovin ou équin, A1409 - Élevage de lapins et volailles, A1410 - Élevage ovin ou caprin, A1411 - Élevage porcin, A1416 - Polyculture, élevage, M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)). La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'agriculteur·trice :

- accomplit toutes les formalités et procédures nécessaires à la création/reprise d'entreprise ;
- pilote l'entreprise par :
  - . la détermination et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise,
  - . la conduite d'un système de production de l'entreprise c.-à-d. :
    - le choix de productions végétales\*, de modes de production, d'assolement, de planification des opérations culturales ;
    - le choix de productions animales\*, de type d'élevages (espèces, races), de planification des opérations d'élevage ;
    - le suivi technique et administratif du système de production sélectionné ;
  - . la définition des marchés sur lesquels il exerce son activité
  - . la gestion des ressources humaines, financières, commerciales et techniques de l'entreprise
  - . la direction et l'encadrement du personnel, en vue d'atteindre les objectifs fixés
  - . le développement de l'image de l'entreprise et la recherche d'informations sur les possibilités de développement de son entreprise (diversifications, innovations technico-agronomiques / organisationnelles / sociales ...)
- assure la réalisation de toutes les opérations liées à la culture des plantes agricoles (semier / planter, entretenir les cultures, amender / fertiliser, surveiller l'état sanitaire des cultures, récolter / stocker / conserver les productions agricoles)
- assure la réalisation de toutes les opérations liées à l'élevage des animaux (surveiller, apporter les soins journaliers, assurer les soins et traitements, intervenir sur l'animal / un lot d'animaux, collecter / stocker des produits d'élevage, réaliser les opérations liées à la reproduction)
- effectue la maintenance / l'entretien des outils, des machines et du foncier

(<sup>1</sup>) Rubrique facultative

**(\*) Note explicative**

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat	
<p><b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b> Coordonnées de l'établissement scolaire</p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>	<p><b>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur</b>  <b>MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</b>  <b>(COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE)</b>            Boulevard Léopold II 44            B-1080 BRUXELLES  <a href="http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/">http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/</a></p>
<p><b>Niveau du certificat</b> Niveau 5 du CFC et du CEC(EQF)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b>            Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.            Le certificat de qualification est délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de certification du/de l' « Agriculteur-trice».. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le profil d'évaluation.</p>
<p><b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b> Néant</p>	<p><b>Accords internationaux</b> Néant</p>
<p><b>Base légale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (article 26).</li> <li>- Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance (article 2bis)</li> <li>- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019 définissant le profil de formation du/de l'Agriculteur.trice</li> <li>- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 relatif à l'établissement de la correspondance des titres délivrés par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et le Service formation petites et moyennes entreprises créé au sein des Services du Collège de la Commission communautaire française et leurs réseaux de centres de formation avec les titres délivrés par l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale (article 2).</li> </ul>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois /années)
Enseignement secondaire de plein exercice	100 %	3 ans
Enseignement secondaire en alternance	40 % en école 60 % en entreprise	3 ans
Apprentissage non formel validé		
<b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme</b>		3 ans

